



**Ministère de la Santé
et des Services sociaux**

**SP L01B
PRÉVENTION DES INFECTIONS**

Programme de formation

PANDÉMIE INFLUENZA

18-207-02W

Ce document de formation a été produit en 2006 afin de soutenir les professionnels de la santé lors de pandémies de grippe. Veuillez noter que si les contenus peuvent toujours être pertinents, ils n'ont pas été mis à jour depuis leur production.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

MISE EN SITUATION.....	6
INTRODUCTION	7
LA CHAÎNE DE TRANSMISSION DES INFECTIONS.....	7
1. Définition et composantes	7
1. L'agent pathogène peut être :.....	8
2. Porte de sortie :.....	8
3. Mode de transmission :.....	9
4. Voie d'entrée :.....	10
5. Hôte :.....	10
6. Réservoir :.....	11
2. La transmission de l'influenza	12
1. Agent pathogène :.....	13
2. Porte de sortie.....	14
3. Mode de transmission.....	15
4. Voie d'entrée.....	16
5. Hôte.....	17
6. Réservoir.....	18
3. Briser la chaîne de transmission de l'influenza	18
4. Mon rôle	19
Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.	19
Je suis gestionnaire.....	20
Je fais partie du service de santé.....	21
LES PRATIQUES DE BASE.....	21
Avant-propos.....	21
1. Le lavage et l'hygiène des mains	21
1.1 Les conditions requises pour un lavage ou une hygiène des mains efficaces.....	22
1.2 La technique du lavage des mains.....	23
1.3 L'hygiène des mains	24
1.4 Les crèmes pour les mains.....	25
1.5 La réaction cutanée	25
2. Le port d'équipement de protection personnelle (EPP).....	26

2.1 L'EPP et les bonnes pratiques lors des soins	27
2.2 Les gants	27
2.3 Les blouses à manches longues.....	28
2.4 Les masques chirurgicaux ou de procédure	29
2.5 La protection oculaire.....	30
2.6 Revêtir et retirer l'EPP	31
3. Le nettoyage et la désinfection	32
4. Mon rôle	32
Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients	32
Je suis gestionnaire.....	32
Je fais partie du service de santé.....	32
LES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES	33
Avant-propos	33
1. Contre l'influenza pandémique	35
1.1 Les précautions additionnelles contre la transmission par gouttelettes combinées au port de gants	36
1.2 Le port de blouses	37
1.3 Les précautions additionnelles en début de pandémie	40
1.4 Les précautions additionnelles lors de la réalisation de procédures pouvant générer des aérosols	40
1.5 Revêtir et retirer les EPP.....	40
1.6 Tableau synthèse.....	41
2. Mon rôle	43
Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.	43
Je suis gestionnaire.....	43
Je fais partie du service de santé.....	44
MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES	44
1. Limiter les contacts entre les personnes infectées et les personnes non infectées	44
2. Contenir les sécrétions respiratoires infectées : hygiène et étiquette respiratoires.....	45
2.1 Mesures nécessaires.....	46
3. Mesures de prévention générales et milieux de soins.....	48

Les établissements de soins aigus (centres hospitaliers)	48
Les centres d'hébergement et de soins de longue durée et les établissements de réadaptation	50
Les services préhospitaliers d'urgence.....	51
Les soins à domicile	52
Les soins ambulatoires (cliniques médicales, CLSC, services externes des centres de réadaptation, etc.).....	52
Les lieux de triage et les sites non traditionnels (SNT) de soins.....	53
Les pharmacies communautaires.....	54
4. Mesures de prévention générales par activité.....	54
L'élimination des déchets solides.....	54
La buanderie et la manipulation de la lingerie souillée	55
La vaisselle et les ustensiles	55
L'équipement pour les soins aux patients.....	55
Le nettoyage et la désinfection de l'environnement (entretien ménager).....	55
Les soins post mortem.....	56
Les pratiques relatives à la manipulation des spécimens	57
5. Mon rôle	57
Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.	57
Je suis gestionnaire.....	58
Je fais partie du service de santé.....	59
RÉSUMÉ	60
La transmission de l'influenza	60
1. Agent pathogène	60
2. Porte de sortie	61
3. Mode de transmission	61
4. Voie d'entrée	62
5. Hôte	62
6. Réservoir.....	63
Briser la chaîne de transmission de l'influenza	63
Précautions additionnelles pour chaque type de transmission	63

Mon rôle	66
Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.	66
Je suis gestionnaire.....	67
Je fais partie du service de santé.....	68
CE QUE JE RETIENS	68
RÉFÉRENCES	79
CRÉDITS	80
Coordonnatrice.....	80
Expertes de contenu.....	80
Validation scientifique.....	80

MISE EN SITUATION

Mieux vaut prévenir que guérir!

Qui ne connaît pas ce proverbe et surtout sa portée dans le milieu de la santé, particulièrement lorsqu'il est question de pandémie d'influenza?

Votre travail auprès des personnes malades fait en sorte que votre contribution pour prévenir et contrôler la transmission des infections en situation de pandémie d'influenza est essentielle.

Vous protéger et protéger les autres, voilà votre première responsabilité en situation de pandémie d'influenza.



INTRODUCTION

À la suite de vos apprentissages, vous serez en mesure de recourir à des pratiques reconnues pour être efficaces dans la prévention et le contrôle de la transmission des infections en situation de pandémie d'influenza.

Comment?

En comprenant comment les infections se transmettent, et plus particulièrement le virus de l'influenza.

En comprenant comment vous pouvez interrompre la transmission du virus de l'influenza.

En vous familiarisant, selon le cas, avec les mesures de prévention générales, les pratiques de base et les précautions additionnelles à appliquer en situation de pandémie d'influenza.

LA CHAÎNE DE TRANSMISSION DES INFECTIONS

AVANT-PROPOS

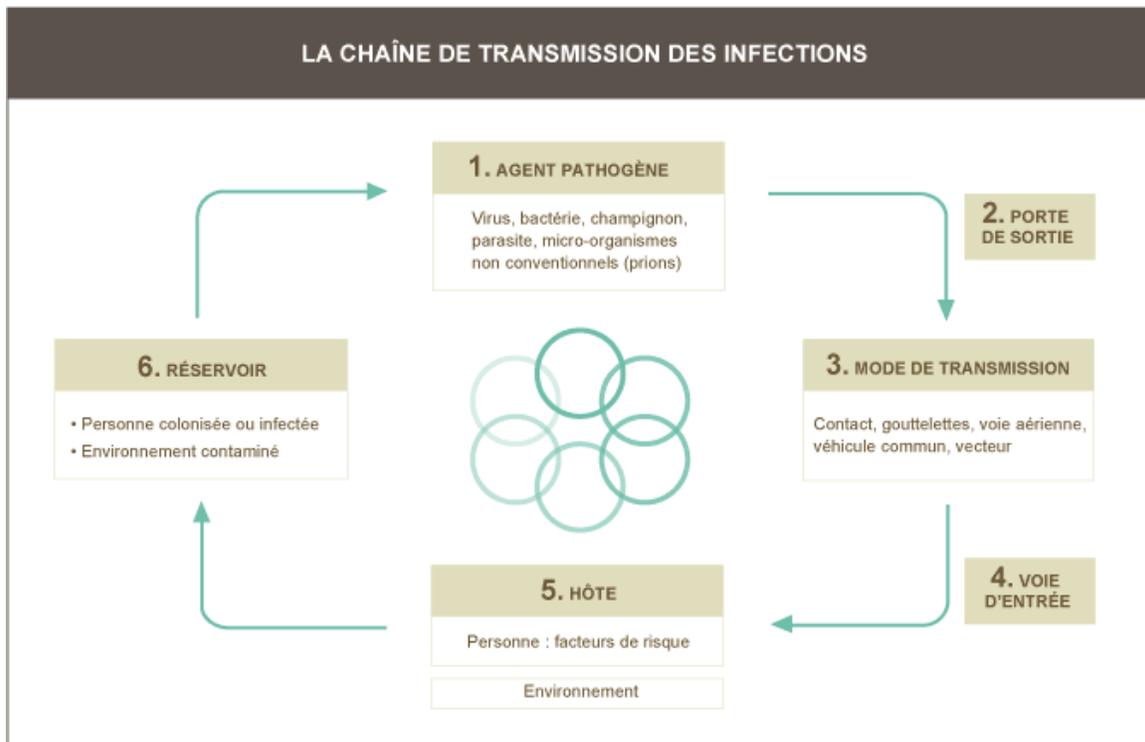
L'histoire nous apprend que les pandémies d'influenza sont cycliques. Vous savez qu'une pandémie survient lorsque l'infection se transmet d'un individu à un autre et que ce phénomène prend des proportions épidémiques dans plusieurs pays ou même continents. En tant que travailleur du domaine de la santé, vous jouez un rôle primordial pour interrompre la propagation de cette infection. Avant d'envisager les moyens d'y parvenir, comprenons comment se transmettent les infections à l'aide de la chaîne de transmission des infections.

1. Définition et composantes

QU'EST-CE QUE LA CHAÎNE DE TRANSMISSION DES INFECTIONS?

La chaîne de transmission des infections est une représentation des conditions nécessaires à la survie, à la reproduction et à la propagation des virus, des bactéries ou d'autres agents pathogènes, et des liens qui les unissent. Elle nous sert à comprendre le mécanisme de transmission des infections, à reconnaître les risques de transmission et à identifier les moyens d'intervenir afin d'interrompre la transmission des infections.

Figure 1 – La chaîne de transmission des infections



1. L'agent pathogène peut être :

- un virus,
- une bactérie,
- un champignon,
- un parasite,
- ou des micro-organismes non conventionnels (prions).

Chaque agent pathogène présente des caractéristiques qui lui sont propres. Lorsqu'on évalue l'importance du risque qu'une infection se transmette, il faut d'abord évaluer les caractéristiques de l'agent pathogène, dont sa pathogénicité¹, sa virulence², sa survie dans l'environnement, son mode de transmission, etc.

2. Porte de sortie :

Il s'agit de la voie empruntée par l'agent pathogène pour sortir du réservoir dans lequel il se trouve. Par exemple, une lacération à la main d'une personne infectée par le virus de l'hépatite B est une porte de sortie du virus. En effet, la blessure permet au sang infecté par le virus de

¹ Pouvoir d'un organisme de causer une maladie.

² Degré ou intensité du pouvoir pathogène d'un organisme, estimé par la quantité de cas mortels et/ou sa capacité d'envahir les tissus de l'hôte et de provoquer la maladie.

sortir du corps de la personne infectée. Sans cette porte de sortie, le virus demeure dans le corps de la personne infectée et ne peut se transmettre à une autre personne.

3. Mode de transmission :

Le mode de transmission représente la façon de voyager de l'agent pathogène.

Il existe cinq modes de transmission :

1. Par contact

La transmission par contact direct suppose le contact et le transfert physique de l'agent pathogène d'une personne infectée³ ou colonisée⁴ à un hôte (personne) réceptif, comme lorsque le personnel entre en contact avec un patient pour l'aider à se mobiliser, lui donner son bain ou pratiquer toute autre activité de soins qui exige un contact physique. La transmission par contact direct peut également se produire entre deux patients, par exemple par une poignée de main.

La transmission par contact indirect suppose qu'un objet sert d'intermédiaire entre la personne infectée ou colonisée et l'hôte réceptif. Par exemple, des mains contaminées lors d'une activité de soins, qui n'ont pas été lavées avant d'entrer en contact avec une personne réceptive, peuvent lui transmettre l'infection, tout comme l'utilisation de matériel de soins contaminé pour les soins d'un patient non infecté ou non colonisé.

2. Par gouttelettes

La transmission par gouttelettes suppose le contact des conjonctives ou des muqueuses du nez ou de la bouche d'une personne réceptive, avec de grosses gouttelettes contenant des agents pathogènes. Par « gouttelettes », on entend les grosses gouttelettes, ayant un diamètre de $> 5 \mu\text{m}$ qui ne demeurent pas en suspension dans l'air, mais retombent à jusqu'à environ deux mètres du patient.

3. Par voie aérienne

La transmission par voie aérienne se produit par la dissémination de microgouttelettes (aérosols) ou de petites particules respirables (petites particules, $< 5 \mu\text{m}$, aéroparties) contenant l'agent infectieux. Ces petites particules demeurent en suspension dans l'air et sont dispersées par les courants d'air. Elles peuvent être inhalées par un hôte (personne) réceptif et, dans certains cas, même s'il se trouve à une certaine distance de la source. Pour qu'une infection se transmette par voie aérienne, le virus doit être resté vivant pendant qu'il était en suspension dans l'air.

³ Envahissement et multiplication de micro-organismes dans les tissus avec manifestations cliniques pouvant comprendre : fièvre, érythème, douleur, œdème, odeur caractéristique ou autres manifestations cliniques.

⁴ Colonisation : Présence et multiplication d'un micro-organisme pathogène à la surface du corps dans une cavité non stérile sans manifestation clinique.

4. Par véhicule commun

Dans le cas d'une transmission par véhicule commun, une unique source contaminée peut transmettre l'infection, par exemple un aliment contaminé distribué à plusieurs personnes ou encore l'utilisation d'une fiole de médicament contaminé contenant plusieurs doses destinées à des patients différents.

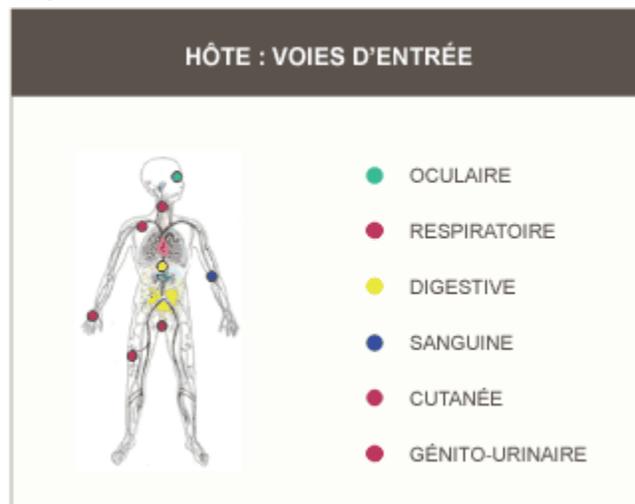
5. Par vecteur

Ce mode de transmission implique la participation d'insectes vecteurs, comme dans le cas de l'infection par le virus du Nil occidental (VNO) ou de la malaria.

4. Voie d'entrée :

Il s'agit de la voie empruntée par l'agent pathogène pour se loger dans ou sur l'hôte et causer l'infection. À titre d'exemple, mentionnons le micro-organisme qui cause la tuberculose et qui doit pénétrer dans les voies respiratoires de l'hôte pour causer l'infection; la voie d'entrée est donc dans ce cas les voies respiratoires. Autre exemple : le Clostridium difficile, responsable de diarrhées, qui doit atteindre le système digestif pour infecter l'individu; la voie d'entrée de cet agent pathogène est donc la voie digestive.

Figure 2 – Les différentes voies d'entrée chez l'hôte



5. Hôte :

L'hôte est la personne qui reçoit l'agent pathogène et devient alors susceptible de développer une infection ou d'en devenir colonisée. Chaque personne présente des caractéristiques qui font qu'elle se défend plus ou moins bien face à cet agent pathogène. Les caractéristiques de l'individu qui le rendent vulnérable à la colonisation ou à l'infection s'appellent « facteurs de risque ».

Mentionnons quelques exemples de facteurs de risque de développer une infection ou de devenir colonisé :

- l'âge,
- l'état du système immunitaire,
- une maladie chronique,
- une hygiène déficiente qui peut être causée par une atteinte cognitive ou autre,
- un déséquilibre de la flore normale.

L'environnement n'est pas considéré comme un hôte à proprement parler, mais il arrive toutefois qu'il devienne contaminé et qu'il contribue à la transmission d'infections. En ce sens, il est important de considérer les divers facteurs susceptibles de contribuer au risque de transmission des infections, en lien avec l'environnement.

Voici quelques exemples de facteurs liés à l'environnement et qui ont un impact sur le risque de transmission des infections :

- le partage de lieux physiques par plusieurs personnes,
- la configuration des lieux physiques,
- la facilité de nettoyage des équipements,
- les conditions d'entreposage des équipements.

6. Réservoir :

Le réservoir est le milieu dans lequel l'agent pathogène survit et peut se multiplier. Ce peut être une personne colonisée ou infectée, ou un environnement contaminé.

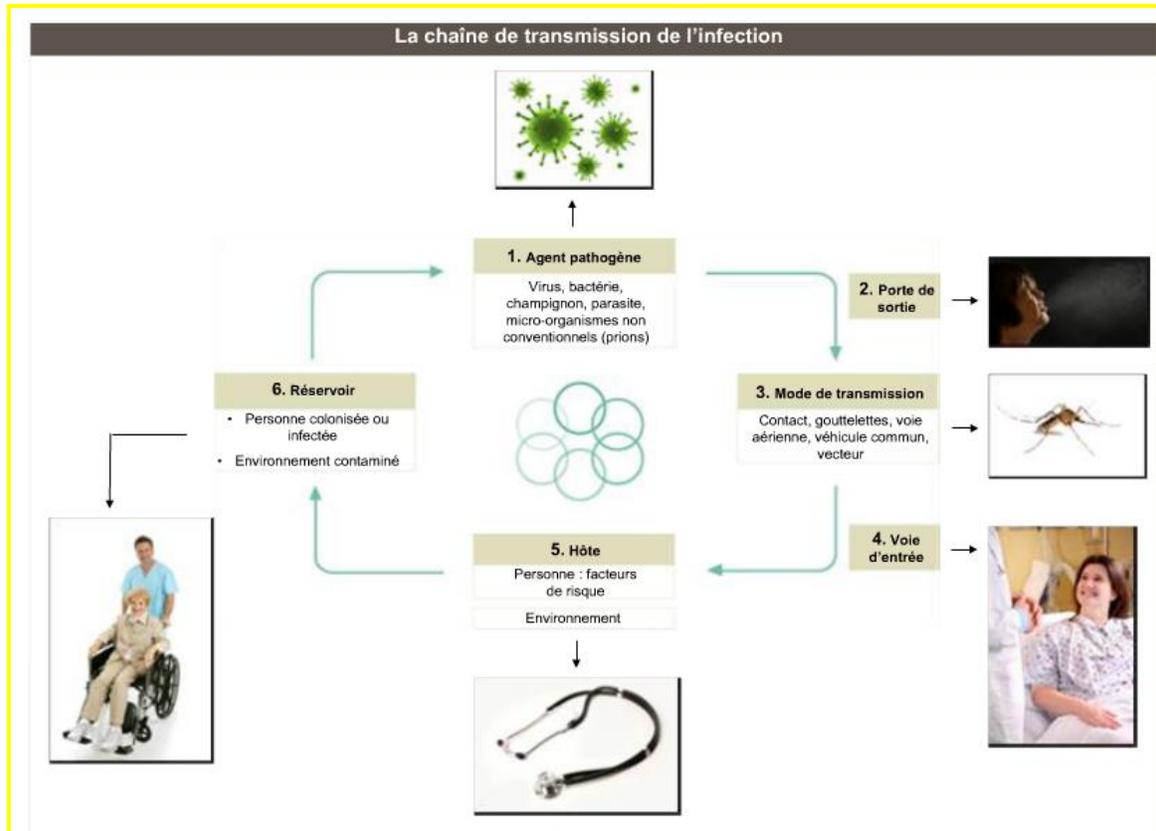
CERTAINS FACTEURS FAVORISENT LA TRANSMISSION D'UN AGENT PATHOGÈNE À PARTIR DE CES RÉSERVOIRS :

Personne colonisée ou infectée

- Atteinte cognitive qui fait en sorte que, dans certains cas, la personne a une hygiène déficiente.
- Refus de la personne infectée ou contaminée de respecter les mesures de prévention et de contrôle des infections.
- Symptomatologie importante liée à une infection non contrôlée.

Environnement contaminé

- Entretien sanitaire : fréquence, technique, produits inadéquats.
- Nettoyage et désinfection des équipements de soins.



Flash :

http://formationpandemie.qc.ca/protected/fr/AutoPlay/Docs/Modules/SP%20L01%20b/Flash/101_2/player.html

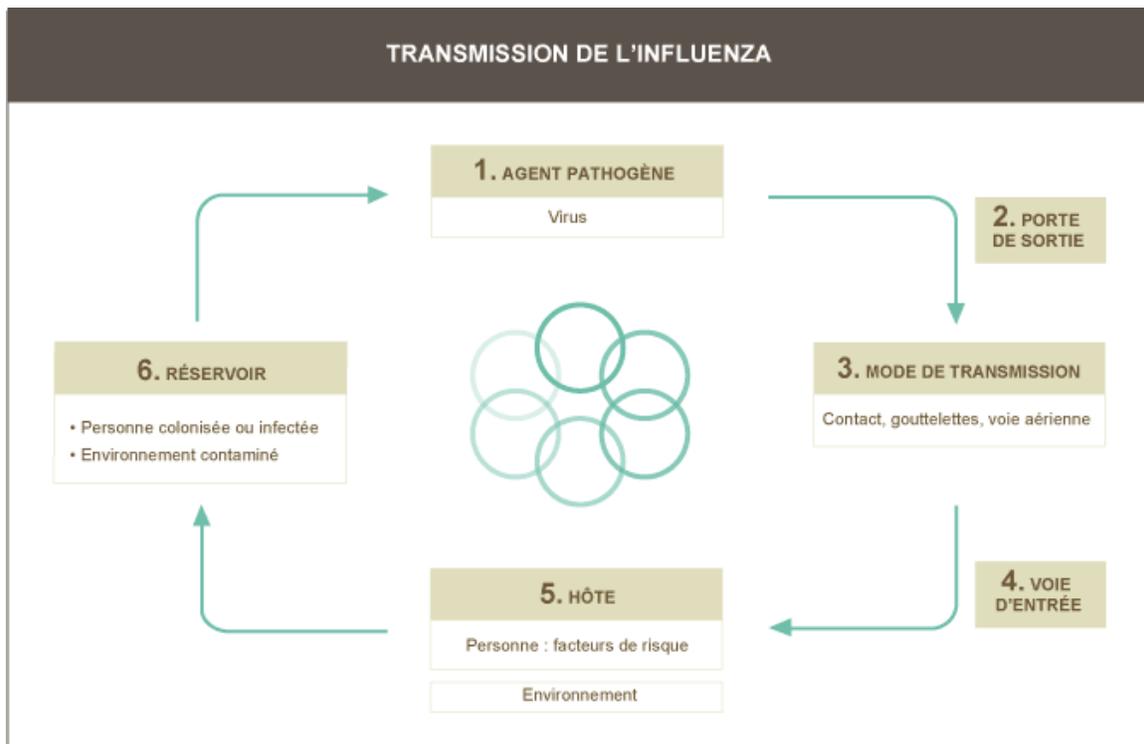
2. La transmission de l'influenza

Vous connaissez maintenant la chaîne de transmission des infections. Dans cette section, nous verrons comment l'utiliser pour comprendre comment se transmet le virus de l'influenza.

Mais avant de reprendre la chaîne de transmission comme telle, rendons-nous auprès de Bernard...



Ref : Sketch.flv



1. Agent pathogène :

L'agent pathogène de l'influenza est un virus.

Examinons les caractéristiques du virus de l'influenza saisonnière; les particularités de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique pourraient être similaires, mais on ne le saura avec certitude que lorsque les caractéristiques du virus pandémique seront connues.

Particularités du virus de l'influenza (pour l'influenza saisonnière)

- Incubation⁵ : de 12 à 72 heures.
- Période de contagiosité⁶ : 24 heures avant l'apparition des symptômes à 7 jours après l'apparition des symptômes chez les adultes. Cette période peut être plus longue chez certaines personnes : personnes âgées, personnes immunosupprimées, enfants et nourrissons.

La durée des symptômes (pour l'influenza saisonnière)

- Symptômes systémiques (température, courbatures, céphalée, sudation) : 3 à 4 jours chez les adultes.
- Symptômes d'infection respiratoire (toux par exemple) : 1 à 2 semaines.

La durée de survie du virus (pour l'influenza saisonnière)

- Sur une surface non poreuse : 48 heures.
- Dans la poussière : 24 heures.
- Sur la peau : 5 minutes.
- Dans des sécrétions séchées : quelques heures.

Il est important de retenir que les conditions environnementales peuvent faire varier ces durées. Ainsi, la température, l'humidité ou la présence de matière organique peuvent augmenter la durée de survie du virus dans l'environnement. De plus, les durées indiquées proviennent de résultats de tests effectués en laboratoire, dans un environnement contrôlé. Il se peut donc que la durée de survie du virus soit différente selon les conditions rencontrées dans nos milieux de soins.

2. Porte de sortie

Le virus de l'influenza saisonnière se transmet à partir des sécrétions respiratoires de la personne infectée. La porte de sortie est donc le nez et la bouche de cette personne. Les mains de la personne infectée sont facilement contaminées, particulièrement si elle porte ses mains à son visage lorsqu'elle tousse ou se mouche. Il se pourrait que la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique se retrouve dans des liquides biologiques, sécrétions ou excréments, mais on ne le saura avec certitude que lorsque les caractéristiques du virus pandémique seront connues.

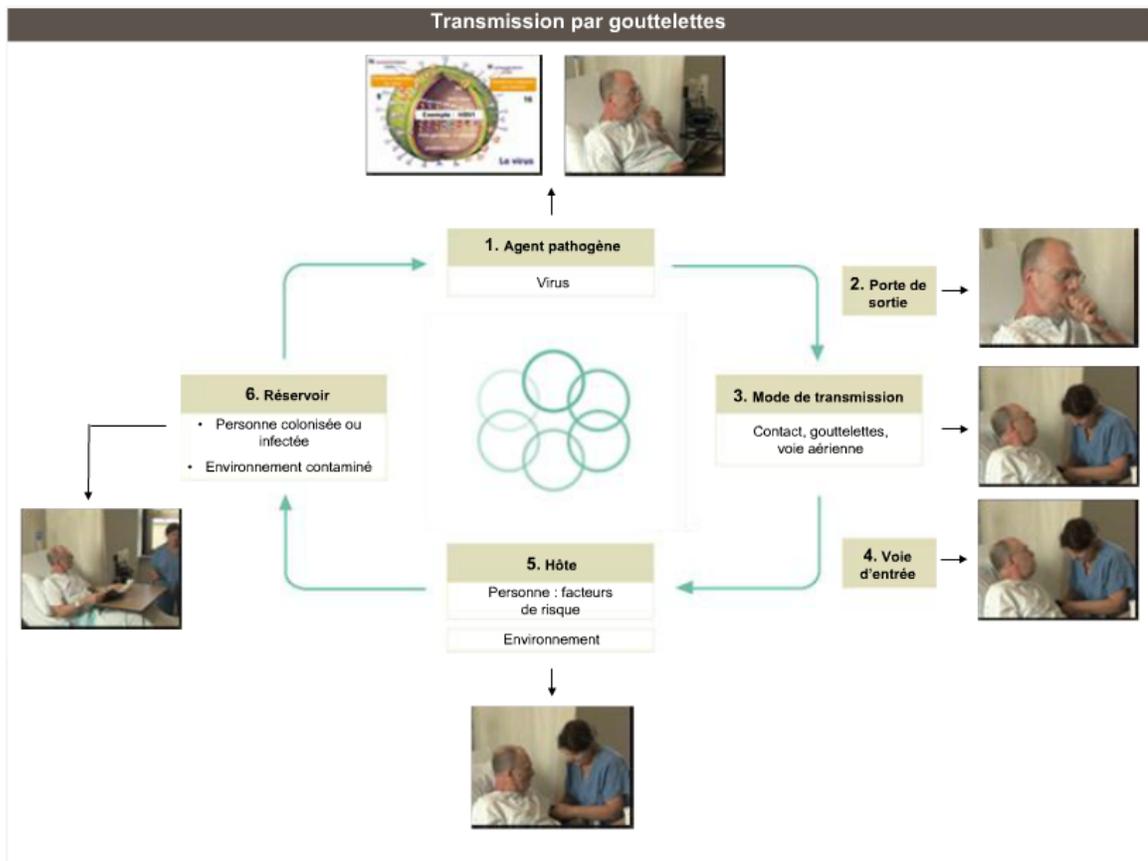
⁵ Période pendant laquelle un micro-organisme se développe dans l'organisme sans qu'il n'y ait de manifestation clinique.

⁶ Période pendant laquelle l'infection peut se transmettre d'une personne à l'autre.

3. Mode de transmission

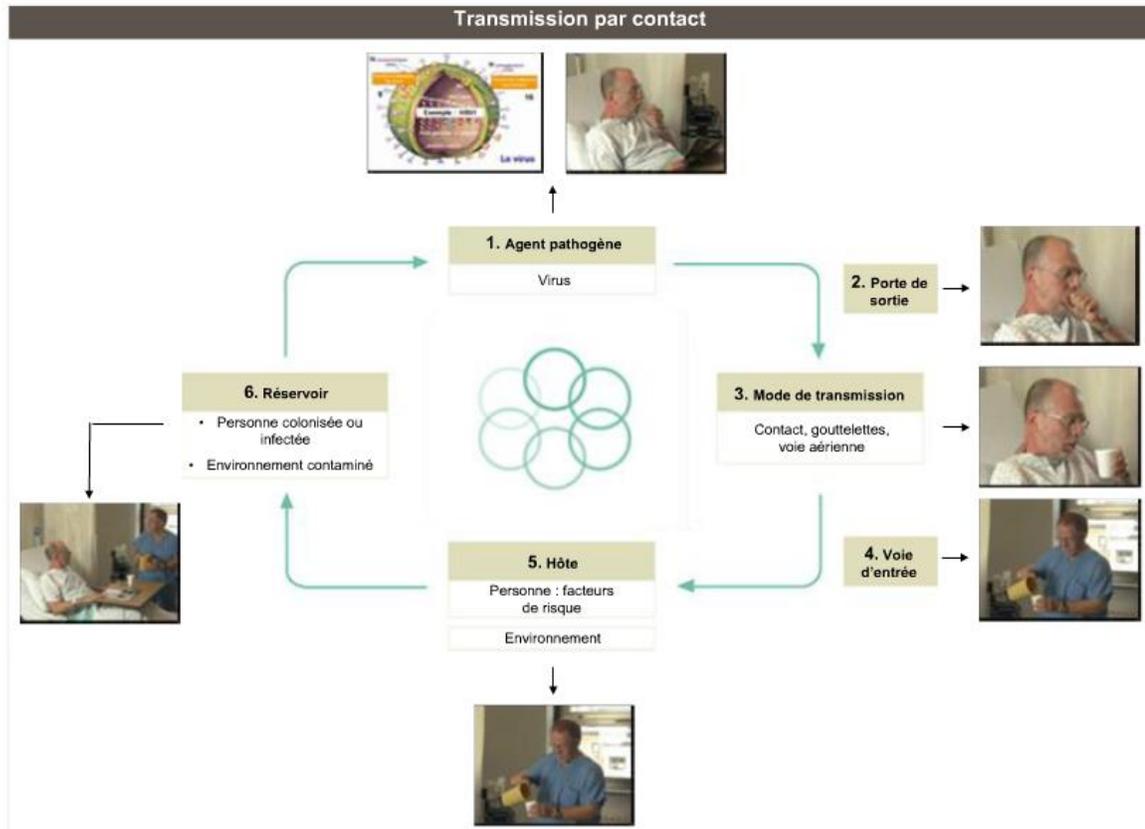
Le virus de l'influenza se transmet :

- par gouttelettes : lors de la projection de grosses gouttelettes quand une personne infectée tousse ou éternue, ou lors de la réalisation d'une procédure invasive comme l'aspiration de sécrétions ou la bronchoscopie;



séquence vidéo et audio. Articulate_Flash/103_2/player.html

- par contact : lorsqu'il y a contact avec une personne infectée ou avec un objet ou l'environnement contaminé par la personne infectée;



séquence vidéo et audio Articulate /Flash/103_1/player.html.

- possiblement par voie aérienne : lors de la dissémination de microgouttelettes aériennes ou de petites particules respirables contenant l'agent infectieux. L'importance de cette voie de transmission pour l'influenza est incertaine. Il est probable que les interventions produisant des aérosols (intubation endotrachéale, traitement par nébulisateur, bronchoscopie et, dans certains cas, aspiration) risquent d'accroître la possibilité de dissémination de microgouttelettes dans l'environnement immédiat du patient et entraînent ainsi la transmission de l'influenza par cette voie.

4. Voie d'entrée

La voie d'entrée peut être :

- les voies respiratoires,
- les muqueuses (nez, bouche),
- possiblement oculaire.

La pathogénie cellulaire de l'influenza chez l'humain indique que l'infection se manifeste généralement au niveau des voies respiratoires. Bien que la conjonctivite soit une manifestation fréquente de l'infection systémique à l'influenza, l'inoculation par voie oculaire suivie du développement de l'infection n'a pas été démontrée dans le cas du virus

de l'influenza humaine. Cette situation s'avérera peut-être différente dans le cas de certaines espèces de virus associés à la grippe aviaire. Par exemple, le H7N7 a été associé à des conjonctivites chez l'humain.

5. Hôte

Il s'agit de la personne qui entre en contact avec le virus de l'influenza.

Par facteur de risque chez l'hôte, on entend les caractéristiques de l'individu qui le rendent vulnérable à la colonisation ou à l'infection.

Par exemple :

- L'âge
- Les très jeunes enfants et les personnes âgées sont plus vulnérables au virus de l'influenza saisonnière.
- L'état du système immunitaire
- Un système immunitaire affaibli par l'âge, la maladie ou un traitement réduit les défenses de l'hôte, ce qui favorise le développement de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, de ses complications, et peut réduire l'efficacité de la vaccination.
- L'immunité à l'égard de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique
- L'immunité peut être conférée par la vaccination, si disponible, ou se développer à la suite de la maladie.
- Une maladie chronique

Une atteinte cognitive ou autre qui fait en sorte que l'hygiène de l'individu est déficiente

Exemples de facteurs favorisant la contamination de l'environnement et la transmission du virus de l'influenza :

- La fréquence de l'entretien sanitaire, la technique employée ou l'utilisation de produits inadéquats.
- L'utilisation de matériel de soins partagé sans nettoyage ni désinfection après une utilisation auprès d'une personne infectée.
- Le partage de lieux physiques par plusieurs personnes dont certaines sont infectées alors que d'autres ne le sont pas.
- Des surfaces poreuses ou qui se nettoient mal, ce qui permet l'accumulation de souillures contaminées et de virus.
- La configuration des lieux physiques qui fait en sorte que l'entretien se fait difficilement ou que plusieurs personnes doivent partager un espace restreint.
- Des équipements construits de façon à favoriser l'accumulation de souillures.

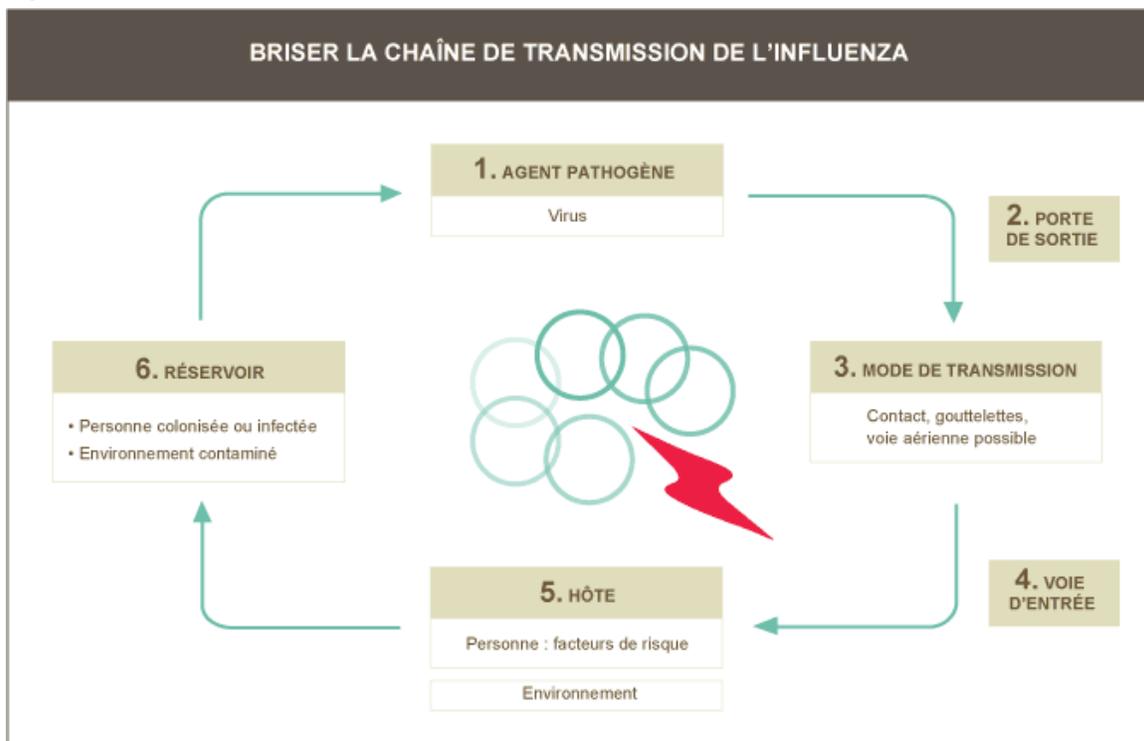
6. Réservoir

- Personne infectée par le virus de l'influenza.
- Environnement contaminé par le virus de l'influenza.

3. Briser la chaîne de transmission de l'influenza

Maintenant, à vous d'agir! Comment pouvez-vous briser la chaîne de transmission de l'influenza?

Figure 4 – Briser la chaîne de transmission de l'influenza



ON PEUT BRISER LA CHAÎNE DE TRANSMISSION DE L'INFLUENZA EN AGISSANT SUR LE MAILLON « MODE DE TRANSMISSION » DE DEUX FAÇONS :

En respectant :

- les pratiques de base
Ensemble de moyens qui doivent être utilisés en tout temps pour réduire le risque de transmission des infections. En effet, il faut savoir que le sang, les liquides biologiques, les sécrétions, les excréments, la peau non intacte et les muqueuses peuvent contenir des agents infectieux même si aucune infection n'est suspectée ou diagnostiquée.
- les précautions additionnelles
Mesures qui s'ajoutent aux pratiques de base lorsqu'une infection transmissible par

contact, gouttelettes ou voie aérienne est diagnostiquée ou soupçonnée ou lorsqu'on est en présence d'agents pathogènes très contagieux ou importants sur le plan épidémiologique.

En agissant sur différents maillons par l'application des mesures de prévention générales

- Les mesures de prévention générales de la transmission d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique permettent d'agir sur différents maillons de la chaîne de transmission des infections. Par exemple, lorsqu'elle sera disponible, la vaccination agira sur l'hôte en lui procurant une immunité face à la nouvelle souche d'influenza. Autre exemple : l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire permettent d'agir sur le réservoir et de prévenir la propagation du virus. C'est la mise en application de chacune des mesures de prévention qui nous assure une réduction optimale du risque de transmission des infections.

4. Mon rôle

Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.

- Signaler au supérieur ou à l'équipe de PCI (prévention et contrôle des infections) tout événement ou situation qui met une personne à risque d'acquérir une infection dans le milieu de soins.
- Éviter d'entrer du matériel jugé non nécessaire, comme les dossiers de patients, dans la chambre d'un patient infecté par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.
- Signaler à l'équipe de prévention des infections ou à votre supérieur toute situation jugée anormale (exemple : augmentation du nombre de cas d'infections qui peut correspondre au début d'une éclosion) qui met les patients ou le personnel à risque de développer une infection.
- Reconnaître l'infection par les signes cliniques ou les résultats des tests diagnostiques et mettre en place les mesures de prévention et de contrôle requises.
- Reconnaître les facteurs de risque liés à la transmission et au développement d'une infection et intervenir de manière adaptée aux risques identifiés.
- Planifier les soins en fonction des risques identifiés et des mesures de prévention et de contrôle des infections requises. À titre d'exemple, regrouper les activités de soins requises pour les patients atteints de l'infection afin de réduire le nombre de contacts avec ces derniers.
- Exercer une vigilance face au risque de contamination et de transmission des infections et consulter le service de prévention des infections au besoin ou son substitut.

- Connaître ses limites quant à la mise en place de mesures de prévention et de contrôle et consulter le service de prévention des infections ou d'autres experts du milieu au besoin.
- Collaborer avec le service de prévention et de contrôle des infections ou son substitut afin d'identifier et de suivre les situations qui risquent de favoriser la transmission d'infections et de mettre en place des recommandations à l'intérieur de vos activités.
- Créer et maintenir un environnement de soins favorisant la réduction du risque de transmission des infections.

Je suis gestionnaire.

- Reconnaître l'infection et les mesures de prévention et de contrôle à mettre en place.
- Connaître les facteurs de risque de transmettre et de développer une infection et s'assurer que les mesures requises sont en place.
- Planifier les soins en fonction des risques identifiés et des mesures de prévention et de contrôle des infections requises. À titre d'exemple, créer une cohorte de patients ayant un diagnostic confirmé de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique et y assigner du personnel qui ne travaillera pas auprès de patients non atteints.
- Évaluer les risques et ajuster les ressources humaines et matérielles aux besoins spécifiques pour la prise en charge des cas et la réduction du risque de transmission.
- Exercer une vigilance face au risque de contamination et de transmission des infections et consulter le service de prévention des infections au besoin ou son substitut.
- Collaborer avec le service de prévention et de contrôle des infections ou son substitut pour l'identification et le suivi de situations à risque de favoriser la transmission d'infections et pour la mise en place des recommandations à l'intérieur de vos activités.
- Créer et maintenir un environnement de soins favorisant la réduction du risque de transmission des infections.
- Signaler à l'équipe de prévention des infections toute situation à risque de favoriser la transmission de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique et collaborer à la mise en place des recommandations émises.
- Veiller à ce que le matériel de soins réponde aux critères reconnus comme essentiels pour réduire au minimum le risque de transmission d'infections associé à son utilisation. Lors de l'achat de matériel de soins, de mobilier ou autre, il est important de vérifier auprès du manufacturier de l'équipement si ce dernier peut se nettoyer et se désinfecter selon les recommandations émises pour la prévention de la transmission des infections. L'achat de l'équipement devra se faire en tenant compte de la conception de l'appareil et des matériaux de fabrication. Idéalement, les matériaux devront être non poreux, lisses et suffisamment résistants pour supporter les nettoyages fréquents avec les germicides recommandés. Il serait préférable d'éviter les fentes, charnières, articulations ou autres éléments qui favorisent l'accumulation de souillures ou qui se nettoient difficilement.

- Veiller à ce que les ressources humaines et matérielles soient suffisantes pour permettre une pratique sécuritaire quant à la prévention et au contrôle des infections.

Je fais partie du service de santé.

- Mettre en place des mécanismes de surveillance de l'infection chez les travailleurs.
- Informer les membres du personnel présentant un risque accru de complications de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique des risques reliés à leur travail.

LES PRATIQUES DE BASE

Avant-propos

Les pratiques de base dont nous parlons actuellement découlent des précautions universelles et des précautions contre les liquides biologiques qui ont dû être ajustées à la suite de l'évolution des connaissances en ce domaine.

Les pratiques de base correspondent donc à l'ensemble des moyens utilisés pour réduire le risque de transmission d'infections réelles ou potentielles et ce, en tenant compte des modes de transmission des agents pathogènes.

Rappelons que, en situation de pandémie imminente ou confirmée, les pratiques de base, appliquées en tout temps, réduisent les risques de transmission du virus.

Les pratiques de base comprennent :

- le lavage et l'hygiène des mains;
- le port d'équipement de protection personnelle (EPP) :
 - blouse,
 - masque,
 - protection oculaire,
 - gants;
- le nettoyage et la désinfection des équipements de soins et des surfaces environnementales dès qu'ils sont contaminés ou visiblement souillés.

Les pratiques de base s'appliquent dès qu'il y a un risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, des sécrétions ou des excréments teintés de sang ou non.

1. Le lavage et l'hygiène des mains

Le lavage et l'hygiène des mains sont cités comme constituant la pratique la plus importante pour réduire la transmission d'agents infectieux. Cette mesure de prévention des infections doit donc être rigoureusement respectée.

Le lavage des mains se fait avec eau et savon. Il permet d'éliminer la majeure partie de la flore transitoire. Son efficacité dépend de l'action mécanique produite lors de la friction des mains entre elles avec le savon, du rinçage et du séchage. C'est l'action mécanique du frottement qui déloge les souillures et les micro-organismes de la flore transitoire.

Le lavage des mains avec eau et savon antiseptique permet d'éliminer la flore transitoire et de réduire la flore résidente. Certains produits ont un effet rémanent (i. e. qui persiste après le lavage). Ici encore, l'efficacité dépend de l'action mécanique produite lors de la friction des mains entre elles avec le savon, du rinçage et du séchage.

L'hygiène des mains réfère à l'utilisation d'un rince-mains antiseptique à base d'alcool. Elle permet l'élimination de la flore transitoire et la réduction de la flore résidente. Pour être efficace, le rince-mains doit s'appliquer sur des mains sèches qui ne sont pas visiblement souillées et recouvrir complètement les mains.

Quand doit-on se laver les mains ou utiliser un rince-mains antiseptique?

- Avant et après tout contact avec un patient.
- Immédiatement après le retrait de gants.
- Après un contact avec des liquides biologiques, des sécrétions, des excréments ou des surfaces contaminées par ces substances.
- Chaque fois que les mains sont visiblement souillées.
- Avant de préparer, de manipuler ou de servir des aliments ou des médicaments.
- Après être allé à la toilette ou s'être mouché.
- Avant de manger.

1.1 Les conditions requises pour un lavage ou une hygiène des mains efficaces

Le lavage et l'hygiène des mains

Le port de bijoux aux mains, d'ongles longs et/ou artificiels et le vernis à ongles écaillé peuvent permettre d'héberger des germes et nuire à l'efficacité du lavage ou de l'hygiène des mains. En milieu de soins, ils sont à éviter, particulièrement par le personnel qui entre en contact avec la clientèle.

En effet, une éclosion de *P aeruginosa* dans une unité de soins intensifs néonataux a déjà été associée à deux infirmières qui portaient de longs ongles; l'une portait des ongles artificiels, et l'autre, des ongles naturels.



🎥 C01.flv - (durée : 1 min 05s)

1.2 La technique du lavage des mains

Tableau 1 – La technique du lavage des mains

TECHNIQUE	EXPLICATION
Mouiller les mains à l'eau courante tiède.	Objectif : éliminer une partie des souillures et réduire le risque d'irritation de la peau par le contact direct avec le savon.
Prendre le savon et faire mousser en frottant toutes les surfaces des mains, entre les doigts, les pouces et les poignets.	<p>Durée minimale de cette étape : 10 à 15 secondes, mais qui peut devoir être prolongée si les mains sont visiblement souillées.</p> <p>Prêter une attention particulière aux pouces, aux dos des doigts et des mains et à la région sous les ongles et au pourtour des ongles qui sont fréquemment oubliés.</p> <p>L'action mécanique du frottage permet de déloger les germes et les souillures pour les éliminer.</p>
Rincer les mains à l'eau courante tiède.	<p>Objectif : éliminer les micro-organismes et tout résidu de savon.</p> <p>Le rinçage complet est essentiel pour réduire les risques de développer des problèmes cutanés aux mains.</p>
Sécher les mains à fond avec un essuie-mains à usage unique ou avec un séchoir à air pulsé.	<p>Important d'éponger les mains avec l'essuie-mains plutôt que de frotter les mains pour éviter l'irritation de la peau.</p> <p>Toutes les surfaces des mains doivent être</p>

	complètement sèches, particulièrement si le port de gants est prévu. Le séchage permet de réduire davantage le nombre de micro-organismes; il faut éviter d'employer des essuie-mains réutilisables à cause des risques de contamination microbienne.
Fermer le robinet avec l'essuie-mains.	Pour éviter de se contaminer à nouveau les mains.

1.3 L'hygiène des mains

L'hygiène des mains se pratique avec un rince-mains antiseptique à base d'alcool.

L'utilisation de ce produit permet d'éliminer presque instantanément les germes. Son efficacité est supérieure à celle du lavage des mains avec eau et savon lorsque le produit est utilisé sur des mains sèches et visiblement non souillées, sauf pour les spores les plus tenaces comme celles du *Clostridium difficile*. Les rince-mains antiseptiques contiennent des émoullients, ce qui les rend moins irritants que le lavage des mains conventionnel.

L'hygiène des mains peut remplacer le lavage avec de l'eau et du savon lorsqu'aucune souillure n'est visible sur les mains.



🎥 C02.flv (durée : 39 s)

Comment utiliser un rince-mains antiseptique?

1. Prenez suffisamment de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse) pour recouvrir les mains.
2. Frottez le bout des doigts avec le produit.
3. Frottez les paumes des mains.
4. Frottez entre les doigts.

5. Frottez le dessus des mains.
6. Frottez les mains jusqu'à ce qu'elles soient sèches avant de reprendre toute autre activité.

1.4 Les crèmes pour les mains

L'utilisation régulière de crèmes pour les mains prévient l'apparition de rougeurs, de gerçures ou une sécheresse de la peau des mains.

On doit toutefois se rappeler que certaines crèmes pour les mains :

- interfèrent avec l'effet résiduel des agents antiseptiques contenus dans les savons;
- altèrent l'intégrité des gants et réduisent leur résistance.

Il est donc essentiel d'utiliser le produit offert par l'employeur. Il faut utiliser les crèmes pour les mains au moins quatre fois par jour : avant d'aller à vos pauses, avant d'aller manger et avant de quitter votre travail. C'est aussi une excellente habitude d'en utiliser régulièrement à la maison.



 C03.flv (durée : 37 s)

1.5 La réaction cutanée

Il arrive que des rougeurs, des démangeaisons ou de la sécheresse apparaissent sur les mains, surtout pendant la saison hivernale. Contrairement à la croyance populaire, ces réactions ne sont pas toujours associées à une allergie aux produits d'hygiène des mains ou aux gants. De telles réactions sont le plus souvent associées à une dermatite de contact non allergique.

Que faire?

1. Pour réduire le risque d'apparition de rougeurs, de démangeaisons ou de sécheresse de la peau des mains, il est important de bien respecter la technique du lavage des mains :



- a. Toujours mouiller les mains avant de prendre le savon : cela évite que le savon concentré entre en contact directement avec la peau.



- b. Après avoir frotté les mains avec le savon, bien rincer les mains pour enlever tout résidu de savon.



- c. Vous assurer de bien assécher toutes les parties de la main en les épongeant avec l'essuie-mains et non en les frottant pour éviter que le papier n'agisse comme un abrasif. Les mains doivent être complètement sèches avant de mettre des gants.
2. Utiliser la crème pour les mains fournie par votre employeur au moins quatre fois par jour : avant d'aller à chacune de vos pauses, avant d'aller manger et à la fin de votre journée de travail.
 3. Si, malgré un respect minutieux de la technique du lavage des mains et l'utilisation de la crème pour les mains, un problème cutané persiste, il est suggéré de consulter le service de santé de votre milieu de travail ou votre médecin.

2. Le port d'équipement de protection personnelle (EPP)

Dans le cadre des pratiques de base, l'EPP est utilisé pour prévenir le contact avec du sang, des liquides biologiques, des sécrétions ou des excréments teintés de sang ou non. Il doit être porté dès qu'il y a un risque de contact avec ces substances. Cet équipement comprend les gants, les

blouses à manches longues, le masque chirurgical ou de procédure, la protection oculaire, et toute autre protection selon le besoin. Le risque de contamination doit être évalué en toute circonstance et l'EPP à porter doit être choisi en fonction du risque identifié.

2.1 L'EPP et les bonnes pratiques lors des soins

Les travailleurs de la santé doivent être particulièrement vigilants et :

- éviter de toucher leurs yeux, leur nez ou leur bouche avec leurs mains contaminées (avec ou sans gants);
- revêtir l'EPP de façon appropriée afin d'éviter de devoir l'ajuster pendant l'activité et ainsi risquer de se contaminer;
- éviter de contaminer les surfaces et les équipements avec des mains ou des gants contaminés (par exemple, les poignées de porte, les commutateurs de lumière).

2.2 Les gants

Dans le cadre des pratiques de base, le port de gants est requis dans les circonstances suivantes:

- Lorsqu'il y a un risque de contact des mains avec du sang, des liquides biologiques, des sécrétions ou des excréments, ou encore des surfaces ou des objets contaminés par ces substances (par exemple, effectuer un prélèvement sanguin ou nettoyer un déversement de sang ou une surface visiblement contaminée par ses sécrétions respiratoires).
- Avant tout contact avec la peau non intacte ou les muqueuses d'un patient.
- Pour toute intervention lorsque la peau des mains du travailleur de la santé n'est pas intacte.



🎬 C04a.flv (durée : 33 s) 🎬 C04b.flv (durée : 57 s)

Bonnes pratiques

- Garder les ongles courts et éviter le port d'ongles artificiels et de bijoux.
- Lorsque plusieurs activités doivent être réalisées auprès du même patient, commencer par celles qui risquent le moins de contaminer les gants.

- Éviter de manipuler avec les mains gantées contaminées les objets et les surfaces qui ne sont pas contaminés.
- Éviter de porter la main gantée au visage pour éviter de se contaminer.
- Ne jamais laver et réutiliser les gants.
- Utiliser la crème pour les mains offerte par l'employeur.

Quand doit-on enlever ou changer les gants?

- Lorsque les gants sont percés, déchirés ou lorsque la durée de l'intervention est particulièrement longue (les gants risquent de se déchirer ou de se perforer après une longue période d'utilisation).
- Entre deux interventions distinctes pour un même patient (par exemple, entre les soins donnés pour une trachéotomie et ceux pour l'entretien d'un cathéter).
- Lorsque les gants sont contaminés, avant de réaliser une activité qui risquerait de contaminer un objet, une surface ou l'environnement.
- Entre les soins donnés à des patients différents.
- Avant de sortir de la chambre.

2.3 Les blouses à manches longues

Dans le cadre des pratiques de base, il faut porter une blouse à manches longues, s'il y a risque de souillure des vêtements, de l'uniforme ou des avant-bras par du sang, des liquides biologiques, des excréments ou des sécrétions, y compris les sécrétions respiratoires. Par exemple, la blouse à manches longues serait requise lors d'une intervention ou d'un soin susceptible de provoquer des éclaboussures ou la projection de gouttelettes de sang, de liquides organiques, de sécrétions ou d'excréments.



🎥 C08a.flv (durée : 1 min 06 s), 🎥 C08b.flv (durée : 51 s)

Bonnes pratiques

- S'assurer que la blouse est de la taille appropriée et qu'elle couvre complètement les vêtements qui peuvent être contaminés et les avant-bras jusqu'aux poignets.
- Utiliser une blouse résistante à l'eau ou mettre un tablier imperméable par-dessus la blouse si des éclaboussures importantes risquent de traverser le tissu de la blouse et de contaminer les vêtements.
- Ne porter la blouse qu'une seule fois.

Quand doit-on enlever ou changer la blouse à manches longues?

- Lorsqu'elle est mouillée ou souillée.
- Immédiatement après l'activité de soins à risque de contamination.
- Jeter la blouse ou la déposer dans le panier à linge avant de sortir de la chambre du patient.

2.4 Les masques chirurgicaux ou de procédure

Dans le cadre des pratiques de base, le masque chirurgical ou de procédure est requis dans les circonstances suivantes :

- Au cours de procédures générant des éclaboussures ou la projection de gouttelettes de sang, de liquides organiques, de sécrétions ou d'excrétions.
- Au moment d'entrer dans la chambre d'un patient qui présente les symptômes d'une infection respiratoire ou lors de la réalisation de toute activité, à moins de deux mètres du patient qui présente les symptômes d'une infection respiratoire.
- Lorsqu'un travailleur tousse et qu'il se trouve à moins de deux mètres d'un patient. Le travailleur qui présente une infection respiratoire transmissible devrait demeurer à domicile pendant la période de contagion.
- Faire porter un masque chirurgical ou de procédure à un patient qui présente des symptômes d'une infection respiratoire et qui se trouve dans une aire commune, comme une salle d'attente, ou qui doit sortir de sa chambre pour des examens ou des traitements (hygiène respiratoire et étiquette respiratoire).

Masque 1 avec élastiques derrière les oreilles



Comment mettre le masque 1 🎬 C05a.flv (durée : 23 s)

Comment enlever le masque 1 🎬 C05c.flv (durée : 28 s)



Masque 2 avec attaches derrière la tête et la nuque

Comment mettre le masque 2 🎬 C05b.flv (durée : 34 s)

Comment enlever le masque 2 🎬 C05d.flv (durée : 26 s)

Bonnes pratiques

- Ne jamais réutiliser un masque chirurgical ou de procédure : le jeter immédiatement après utilisation.
- Éviter de laisser pendre le masque à l'oreille ou sous le menton.

Quand doit-on jeter le masque chirurgical ou de procédure?

- Si le masque devient humide, s'il est souillé par du sang ou d'autres liquides biologiques ou s'il est endommagé.
- Jeter le masque immédiatement après l'avoir retiré, en sortant de la chambre du patient ou à plus de deux mètres de celui-ci

2.5 La protection oculaire

Dans le cadre des pratiques de base, la protection oculaire est requise dans les circonstances suivantes :

- Lors de la réalisation de procédures générant des éclaboussures ou la projection de gouttelettes de sang, de liquides biologiques, de sécrétions ou d'excrétions.
- Lorsqu'un travailleur de la santé se trouve à moins de deux mètres d'un patient qui tousse et qui est atteint d'une infection qui se transmet par gouttelettes et pour laquelle les yeux sont une porte d'entrée possible.



Comment mettre la protection oculaire. 🎬 C07a.flv (durée : 20 s)

Comment enlever la protection oculaire. 🎬 C07b.flv (durée : 28 s)

Bonnes pratiques

Les écrans faciaux ou les lunettes protectrices jetables sont préférables à ceux qui sont réutilisables. Lorsqu'ils sont réutilisables, il faut prévoir un protocole de nettoyage et de désinfection.

Quand doit-on retirer ou changer l'équipement de protection oculaire?

- Lorsque l'équipement devient souillé ou humide ou qu'il nuit à la vision du travailleur.
- En sortant de la chambre du patient.

2.6 Revêtir et retirer l'EPP

Voyons la situation où vous avez à revêtir blouse, masque, visière et gants.



Ordre de revêtement des EPP. 🎬 C11.flv (durée : 58 s)

Et maintenant, à la sortie de la chambre, suivons les étapes pour retirer l'EPP.

Ordre de retrait des EPP. 🎬 C12.flv (durée : 58 s)

3. Le nettoyage et la désinfection

Le nettoyage et la désinfection des équipements de soins et des surfaces environnementales dès qu'ils sont contaminés ou visiblement souillés

Dès qu'un équipement de soins ou une surface est visiblement souillé de sang, de liquide biologique, de sécrétions ou d'excrétions, il doit être immédiatement nettoyé et désinfecté selon la procédure établie localement.

4. Mon rôle

Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients

- Se laver les mains ou utiliser un rince-mains antiseptique à base d'alcool avant et après tout contact avec un patient ou son environnement et après le retrait des gants.
- Respecter les pratiques de base contre la transmission des infections en tout temps.
- Pratiquer le lavage ou l'hygiène des mains comme il est recommandé.
- Porter l'EPP s'il y a risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, des excréments, des sécrétions.

Je suis gestionnaire.

- Respecter les pratiques de base contre la transmission des infections en tout temps.
- Veiller à ce que le personnel respecte les pratiques de base.
- Se laver les mains ou utiliser un rince-mains antiseptique à base d'alcool comme il est recommandé dans les pratiques de base.
- Faire en sorte que le matériel requis pour la mise en application des pratiques de base soit disponible en tout temps.

Je fais partie du service de santé.

- Se laver les mains ou utiliser un rince-mains antiseptique à base d'alcool en arrivant au travail, avant de quitter votre environnement de travail, après être allé à la toilette et avant de manger.
- Respecter les pratiques de base contre la transmission des infections.
- Collaborer à la formation du personnel sur les pratiques de base, au besoin.
- Collaborer à la promotion du lavage et de l'hygiène des mains.

LES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

Avant-propos

Les précautions additionnelles sont des mesures d'isolement qui s'ajoutent aux pratiques de base lorsqu'une personne présente les symptômes d'une infection transmissible. Elles sont fondées sur le mode de transmission de l'agent pathogène et doivent être mises en application dès qu'un patient présente les symptômes d'une infection transmissible ou que le diagnostic d'une telle infection est posé.

Elles comprennent :

- les précautions additionnelles contre la transmission par contact,
- les précautions additionnelles contre la transmission par gouttelettes,
- les précautions additionnelles contre la transmission par voie aérienne,
- les précautions additionnelles contre la transmission par contact et voie aérienne.

Les précautions additionnelles contre la transmission d'une infection sont généralement appliquées lorsqu'on travaille auprès des patients. Dans le cadre de votre travail, il se peut que vous n'ayez jamais besoin d'entrer en contact avec les patients pour leur donner des soins, des traitements ou autre. Par contre, si vous croyez que vous devrez appliquer des précautions additionnelles ou vous assurer de leur application, sélectionnez le tableau suivant pour en apprendre davantage sur les mesures à appliquer.

Tableau 2 – Mesures de prévention pour chacune des catégories de précautions additionnelles

MESURES DE PRÉVENTION	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTRE LA TRANSMISSION PAR CONTACT	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTRE LA TRANSMISSION PAR GOUTTELETTES	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTRE LA TRANSMISSION PAR VOIE AÉRIENNE
LAVAGE DES MAINS OU HYGIÈNE DES MAINS	<ul style="list-style-type: none"> • Avant de mettre les gants. • Après avoir retiré les gants et autre équipement de protection le cas échéant. • Après avoir touché à des articles contaminés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant un contact avec le patient ou son environnement • Avant la réalisation d'un soin aseptique • Après un risque de contact avec des liquides biologiques • Après un contact avec le patient ou son environnement • Après le retrait de l'équipement de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant un contact avec le patient ou son environnement • Avant la réalisation d'un soin aseptique • Après un risque de contact avec des liquides biologiques • Après un contact avec le patient ou son environnement • Après le retrait de l'équipement de protection
PLACEMENT DU PATIENT	<ul style="list-style-type: none"> • Dans une chambre privée de préférence • Maintenir une distance d'environ 2 mètres entre les patients si une chambre privée n'est pas disponible • On peut laisser la porte de la chambre ouverte 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans une chambre privée de préférence • Si une chambre privée n'est pas disponible, maintenir une distance d'environ 2 mètres entre les patients et garder les rideaux séparateurs fermés • On peut laisser la porte de la chambre ouverte 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans une chambre à pression négative de préférence • Si chambre à pression négative non disponible, chambre privée avec porte fermée en tout temps.
UTILISATION DU MATÉRIEL MÉDICAL	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser uniquement pour un patient. • Désinfecter après usage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser uniquement pour un patient • Désinfecter après usage 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser uniquement pour un patient • Désinfecter après usage
UTILISATION D'UNE BLOUSE À MANCHES LONGUES	<ul style="list-style-type: none"> • S'il y a contact avec le patient ou son environnement potentiellement contaminé. • Revêtir la blouse avant d'entrer dans la chambre et la retirer avant d'en sortir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les pratiques de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les pratiques de base
UTILISATION DE GANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Revêtir les gants avant d'entrer dans la chambre et les retirer avant d'en sortir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les pratiques de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les pratiques de base
UTILISATION D'UN MASQUE OU D'UNE PROTECTION RESPIRATOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les pratiques de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque chirurgical ou de procédure à moins de 2 mètres du patient • Revêtir et retirer le masque à plus de 2 mètres (6 pieds) du patient 	<ul style="list-style-type: none"> • Appareil de protection respiratoire de type N-95. • Revêtir cet appareil avant d'entrer dans la chambre et le retirer après être sorti de la chambre.
TRANSPORT DU PATIENT	<ul style="list-style-type: none"> • Transport uniquement lorsque c'est essentiel. • Prévenir le service qui doit recevoir le patient pour que le rendez-vous soit pris à un moment qui convienne au service afin que le patient n'attende pas, qu'il retourne à sa chambre dès que l'examen sera terminé et que les mesures de prévention soient mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport uniquement lorsque c'est essentiel. • Le patient doit porter un masque chirurgical ou de procédure durant le transport. • Prévenir le service qui doit recevoir le patient pour que le rendez-vous soit pris à un moment qui convienne au service afin que le patient n'attende pas, qu'il retourne à sa chambre dès que l'examen sera terminé et que les mesures de prévention soient mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport uniquement lorsque c'est essentiel. • Le patient doit porter un masque chirurgical ou de procédure durant le transport. • Prévenir le service qui doit recevoir le patient pour que le rendez-vous soit pris à un moment qui convienne au service afin que le patient n'attende pas, qu'il retourne à sa chambre dès que l'examen sera terminé et que les mesures de prévention soient mises en place.

1. Contre l'influenza pandémique

Les précautions additionnelles contre la transmission des infections liées à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique

Il est reconnu que la transmission de l'influenza saisonnière peut s'effectuer suite à une exposition à de grosses gouttelettes contaminées qui viennent en contact avec la muqueuse des yeux du nez et de la bouche (transmission par gouttelettes). Il est possible qu'une exposition à des gouttelettes fines produites lors d'interventions générant des aérosols (transmission par voie aérienne) contribue aussi à la transmission de l'influenza. On parle alors d'une transmission aérienne. La section qui suit présente les précautions additionnelles à appliquer contre la transmission d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, basées sur ces principes.

Les précautions requises contre la transmission d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique peuvent différer selon l'évolution de la situation épidémiologique. Par exemple, lorsque les caractéristiques de la souche sont mal connues, en période pré-pandémie et au début d'une pandémie (phases 5 – 6) les précautions requises peuvent être différentes de celles qui sont recommandées lorsqu'il y a une transmission soutenue dans la communauté et qu'un vaccin est rendu disponible.

Pour connaître les précautions requises selon la situation épidémiologique, veuillez vous référer au site du Ministère de la santé et des services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>

1.1 Les précautions additionnelles contre la transmission par gouttelettes combinées au port de gants



LORSQUE LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EST TELLE QUE DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTRE LA TRANSMISSION PAR GOUTTELETES COMBINÉES AU PORT DE GANTS SONT RECOMMANDÉES, UN MASQUE CHIRURGICAL OU DE PROCÉDURE AINSI QU'UNE PROTECTION OCULAIRE DOIVENT ÊTRE PORTÉS AVANT D'ENTRER DANS LA CHAMBRE DES PERSONNES INFECTÉES OU DE S'APPROCHER DE CES DERNIÈRES (ENVIRON DEUX MÈTRES)

- Le masque ne doit être porté qu'une seule fois puis être jeté après l'utilisation tout comme la protection oculaire lorsqu'elle est jetable.
- Si les patients infectés sont regroupés dans une zone de soins ou dans plusieurs chambres d'une même unité de soins, et que le personnel doit visiter un certain nombre de patients durant un court laps de temps, il est préférable que le personnel porte un masque et une protection oculaire pour toute la durée de l'activité. Les autres EPP (par exemple, gants, blouses) doivent être changés entre chaque patient et on doit procéder à l'hygiène des mains.

LE PORT DE GANTS (UNE PAIRE SEULEMENT) POUR TOUT CONTACT DIRECT AVEC LE PATIENT OU SON ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT



Cette recommandation se justifie par le fait que la transmission par contact avec les mains représente un mode de transmission important dont il faut tenir compte (le virus peut survivre sur les mains ou des objets de l'environnement immédiat contaminés par les gouttelettes des personnes malades). Le port des gants peut réduire le risque que l'on porte ses mains aux muqueuses de ses yeux, de son nez ou de sa bouche.

- Les gants de latex, de vinyle, en nitrile ou tout autre tissu synthétique sont appropriés; des gants sans latex doivent être utilisés par les travailleurs de la santé qui souffrent d'allergies à cette substance.
- Les gants doivent être bien ajustés et recouvrir les poignets.
- On doit enlever et jeter les gants entre chaque patient; il ne faut pas laver les gants en vue de les réutiliser.
- Il faut procéder à l'hygiène des mains après le retrait des gants.
- En cas de pénurie de gants, il est important d'établir les priorités relatives à leur utilisation. Il faut alors réserver les gants pour des situations où il y a risque de contact avec du sang ou des liquides biologiques, y compris pendant l'aspiration de sécrétions.
- On peut utiliser d'autres méthodes (par exemple, papier essuie-tout, serviettes de papier) pour manipuler des objets contaminés par des sécrétions respiratoires (par exemple, manipulation de papiers-mouchoirs utilisés). L'hygiène des mains doit être renforcée dans ces situations.

1.2 Le port de blouses

Blouse à manches longues



- La plupart des interventions auprès des patients atteints de l'influenza ne nécessitent pas l'usage de blouses. Cependant, on devrait porter une blouse à manches longues s'il y a risque de souillure des vêtements ou des avant-bras par des liquides biologiques ou du sang, des excréments, des sécrétions, y compris les sécrétions respiratoires, comme on le recommande dans les pratiques de base. Certains actes tels que l'intubation et les activités au cours desquelles les membres du personnel doivent prendre des patients infectés dans leurs bras (par exemple, en pédiatrie) constituent des exemples de situations qui nécessitent le port d'une blouse à manches longues.
- Les blouses ne doivent être portées qu'une seule fois puis déposées dans un panier à linge ou jetées aux déchets.
- S'il y a pénurie de blouses, il est important d'établir les priorités relatives à leur utilisation. Il faudra alors préciser les situations au cours desquelles leur utilisation est essentielle afin de réduire le volume de blouses utilisées. Il est possible d'utiliser d'autres types de blouses (notamment des chemises d'hôpital pour patients). L'utilisation de tabliers jetables est à éviter : il est peu probable qu'ils puissent fournir la protection désirée afin de prévenir les contacts avec le virus de l'influenza. Aucune donnée ne permet de recommander la réutilisation des blouses d'isolement lors des soins auprès d'un même patient. Pour réduire le risque de contamination, il est prudent de limiter cette pratique.

1.3 Le port d'une protection oculaire



Habituellement requise lors du port d'un masque ou d'un APR N-95, à moins de 2 mètres du patient.

S'il y a des risques d'éclaboussures de sang, de liquides biologiques, de sécrétions ou d'excréments, des lunettes étanches ou un écran facial doivent être portés comme on le recommande dans les pratiques de base.

1.4 Le port de la protection respiratoire de type n-95

Il est possible que certaines procédures génèrent de très petites particules aériennes de sécrétions respiratoires porteuses du virus Influenza. C'est alors que le port de la protection respiratoire de type N-95 contribue à réduire l'exposition des voies respiratoires au virus.

L'utilisation de la protection respiratoire de type N-95 doit être encadrée par le programme de protection respiratoire de l'établissement comme le prescrit le Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

Quand porter la protection respiratoire de type N-95?

Les recommandations seront mises à jour (si nécessaire) dès que les caractéristiques du virus pandémique seront clairement définies. Pour vérifier les mises à jour, veuillez consulter le site du Ministère de la santé et des services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>



Comment mettre l'appareil de protection respiratoire de type N-95. 🎬 C06a.flv (durée : 51 s) - Comment enlever l'appareil de protection respiratoire de type N-95. 🎬 C06b.flv (durée : 27 s)

Bonnes pratiques

- Il est important d'utiliser un appareil qui n'est pas endommagé.
- Les équipements de protection respiratoire de type N-95 doivent être portés avant d'entrer dans la chambre du patient et retirés après être sorti de la chambre du patient.
- Chez les hommes, la protection respiratoire ne peut être assurée que si la barbe est rasée.
- Les équipements de protection respiratoire de type N-95 doivent être jetés immédiatement après utilisation.

Quand doit-on retirer ou changer la protection respiratoire de type N-95?

- Lorsque la protection respiratoire a été contaminée par du sang, d'autres liquides biologiques, des sécrétions ou des excréments.

- Lorsque la protection respiratoire devient humide ou si elle est endommagée.
- Après être sorti de la chambre d'un patient atteint ou soupçonné d'être atteint d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.

1.3 Les précautions additionnelles en début de pandémie

Au début de la pandémie, il est possible qu'il ne soit pas clair qu'un patient présentant fièvre et toux soit infecté par la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique. Il faut appliquer les précautions appropriées en tenant compte des diverses étiologies possibles, y compris un nouvel agent infectieux émergent. Ces mesures comprennent l'utilisation combinée des précautions additionnelles contre la transmission par contact (blouse et gants) et par voie aérienne (protection respiratoire de type N-95 avec protection oculaire), en plus des pratiques de base, jusqu'à ce que le diagnostic soit établi.

1.4 Les précautions additionnelles lors de la réalisation de procédures pouvant générer des aérosols

Certaines procédures risquent de générer de très petites particules aériennes de sécrétions respiratoires. Dans ces circonstances, le personnel soignant doit porter :

- des gants,
- une blouse à manches longues,
- des lunettes de protection ou un écran facial,
- un équipement de protection respiratoire de type N-95 ou un autre appareil de protection respiratoire.

De telles procédures doivent être réalisées dans une pièce à pression négative si possible.

1.5 Revêtir et retirer les EPP



Comment mettre les équipements. 🎥 C13.flv (durée : 1 min 30 s) - Comment enlever les équipements. 🎥 C14.flv (durée : 1 min 05 s)

Les appareils de protection respiratoire doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de protection respiratoire qui inclut des tests d'ajustement, tient compte des contre-indications médicales et offre une formation appropriée.

1.6 Tableau synthèse

Tableau 3 – EPP pouvant être requis selon l'épidémiologie de la souche d'influenza : tableau synthèse

QUEL ÉQUIPEMENT UTILISER	QUAND UTILISER L'ÉQUIPEMENT	COMMENT UTILISER L'ÉQUIPEMENT
<p>Masque chirurgical ou masque de procédure</p> 	<p>Lorsque requis, revêtir avant d'entrer dans la chambre ou à au moins deux mètres du patient infecté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir le nez et la bouche avec le masque. • Bien ajuster le bord rigide sur le nez. • Changer de masque lorsqu'il devient humide. • Ne pas laisser le masque pendre à l'oreille ou autour du cou. • Retirer le masque en le manipulant par les élastiques ou les cordons et éviter de toucher les surfaces potentiellement contaminées. • Porter le masque une seule fois puis le jeter dans une poubelle.
<p>Appareil de protection respiratoire de type N-95</p> 	<p>L'APR N-95 est requis lors de la réalisation de procédures générant des aérosols. De plus, le port de ces équipements sera considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si la souche d'influenza pandémique présente une transmissibilité accrue; • au début de la pandémie, si l'on connaît mal les caractéristiques du virus; 	<p>L'utilisation de ces équipements doit être encadrée par un programme de protection respiratoire qui doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inclure des tests d'ajustement; • tenir compte des contre-indications médicales; • offrir une formation sur la façon de l'utiliser et d'en disposer.

	<ul style="list-style-type: none"> • lors des soins impliquant un contact direct avec un patient présentant un diagnostic de pneumonie associée à l'influenza pandémique suspectée ou confirmée ou qui présente une toux importante incontrôlable 	
<p>Gants</p> 	<p>Au moment d'un contact direct avec le patient ou son environnement immédiat ou avant d'entrer dans la chambre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter des gants ajustés qui recouvrent les poignets. • Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les gants. • Éviter de contaminer les surfaces avec des gants contaminés. • Enlever et jeter les gants après avoir soigné un patient. • Se laver les mains immédiatement après avoir enlevé des gants.
<p>Blouse à manches longues</p> 	<p>Requise quand il y a risque d'éclaboussures ou de projection de gouttelettes de sang, de liquides biologiques, de sécrétions ou d'excrétions.</p> <p>Selon l'épidémiologie, pourrait être requise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tout temps, avant d'entrer dans la chambre ou d'entrer en contact avec un patient infecté. • Dans certaines situations comme l'intubation et les activités au cours desquelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter une blouse de taille appropriée qui couvre complètement les vêtements et les avant-bras. • Après usage, déposer la blouse dans un panier à linge ou la mettre à la poubelle. • Ne pas réutiliser la blouse.

	les membres du personnel doivent assister un patient lorsqu'il se mobilise.	
Protection oculaire 	Habituellement requise lors du port d'un masque ou d'un APR N-95, à moins de deux mètres du patient : <ul style="list-style-type: none"> • quand il y a des risques d'éclaboussures de sang, de liquides biologiques, de sécrétions ou d'excrétions; • lors de la réalisation de procédures générant des aérosols 	

2. Mon rôle

Maintenant que vous connaissez comment se transmet l'influenza, en quoi consistent les pratiques de base et quelles sont les précautions additionnelles à prendre contre la transmission des infections liées à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, voyons quel rôle vous revient pour réduire le risque de transmission de l'influenza.

Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.

- Mettre en place les mesures de prévention appropriées contre la transmission des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, sur la base du tableau clinique, sans attendre la confirmation du diagnostic.
- Nettoyer et désinfecter l'équipement de soins (stéthoscopes, thermomètres, glucomètres, etc.) après chaque utilisation auprès d'une personne infectée, avant d'utiliser cet équipement auprès d'un autre patient.
- Respecter les précautions additionnelles lorsqu'elles sont requises.
- Assister le patient et ses accompagnateurs au besoin pour favoriser la mise en application de pratiques de base et le respect des précautions additionnelles.

Je suis gestionnaire.

- Faire en sorte que le matériel requis pour la mise en application des précautions additionnelles soit disponible en tout temps.
- Veiller à ce que le personnel respecte les précautions additionnelles lorsqu'elles sont indiquées.

- Mettre en place les mesures requises pour protéger le personnel des personnes infectées par la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dans les milieux de soins.
- Informer la clientèle sur les pratiques de base et les précautions additionnelles contre la transmission par gouttelettes combinées au port de gants à la clientèle et aux visiteurs.
- Collaborer avec le service de prévention et de contrôle des infections pour l'implantation et la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections.
- Soutenir le personnel dans la mise en application des pratiques de base et des précautions additionnelles.
- Mettre en place les conditions requises au respect des mesures de prévention et de contrôle des infections, notamment en assurant la disponibilité des EPP (blouses, gants, masques chirurgicaux ou de procédure, protection oculaire, protection respiratoire de type N-95, autre au besoin) et de rince-mains antiseptiques sans eau ou de lavabos.
- Respecter les précautions additionnelles lorsqu'elles sont requises.

Je fais partie du service de santé.

- Veiller à la réalisation des tests d'ajustement pour tout le personnel pour qui un appareil de protection respiratoire est requis.
- Collaborer à la formation sur les précautions additionnelles requises contre la transmission des infections liées à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, au besoin.

MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES

1. Limiter les contacts entre les personnes infectées et les personnes non infectées

- Isoler les personnes infectées (c'est-à-dire confiner les patients dans un secteur défini selon les besoins de l'établissement de soins).
- Dans les aires communes, comme les salles d'attente, diriger les personnes infectées vers les secteurs qui leur sont réservés au besoin.
- Limiter les contacts entre les patients affectés par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique et le personnel non essentiel ainsi que les autres personnes (les visiteurs, par exemple).
- Si possible, mettre en place des séparations physiques dans les aires communes pour limiter les contacts entre les personnes manifestant des symptômes et les autres, ou faire en sorte que les personnes infectées puissent demeurer à une distance de un à deux mètres des personnes non infectées.
- Diriger les personnes manifestant des symptômes dans les aires qui leur sont réservées ou les inciter à demeurer à une distance de un à deux mètres des personnes non infectées.

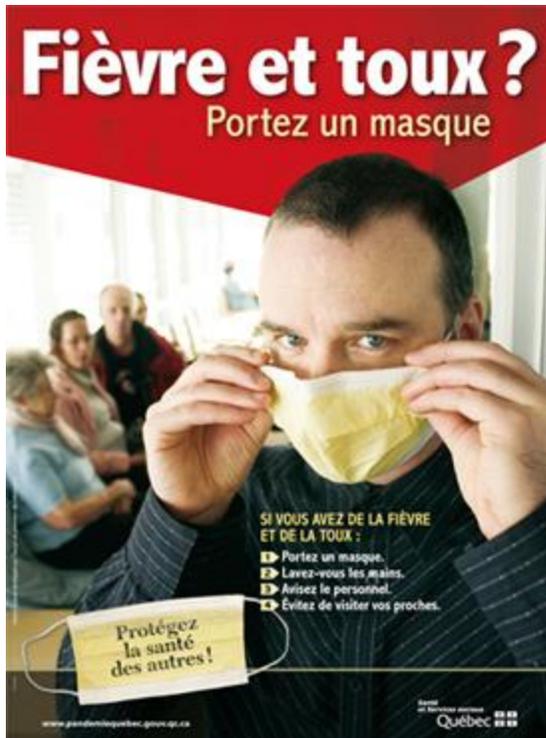
- Organiser votre travail de façon à limiter la fréquence de vos contacts avec les personnes infectées par la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.

2. Contenir les sécrétions respiratoires infectées : hygiène et étiquette respiratoires

L'hygiène et l'étiquette respiratoires sont des mesures permettant de limiter la transmission d'infections respiratoires (par exemple, dans les salles d'attente des cliniques externes ou des urgences). Elles s'adressent tant aux patients, aux visiteurs qu'aux membres du personnel.

Ces mesures consistent à :

- couvrir la bouche et le nez avec un papier-mouchoir lors de la toux ou de l'éternuement.
- jeter le papier-mouchoir à la poubelle puis procéder au lavage ou à l'hygiène des mains avec un rince-mains antiseptique.
- si aucun papier-mouchoir n'est disponible, tousser ou éternuer dans le pli du coude ou le haut du bras.
- procéder au lavage ou à l'hygiène des mains souvent, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué dans un papier-mouchoir, et après tout contact avec des sécrétions respiratoires.
- si des symptômes d'infection respiratoire sont présents, porter un masque chirurgical ou de procédure dans les aires communes et, si possible, demeurer à une distance d'un mètre ou plus des personnes non infectées.



Pour protéger les autres, respectez l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire lorsque vous toussiez, éternuez ou présentez des symptômes d'infection respiratoire. Si vous présentez les symptômes d'une infection liée à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, vous devez demeurer à la maison pendant la période de contagion et aviser votre employeur.

Pour réduire le risque de transmission de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, les patients infectés doivent également respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoires.

2.1 Mesures nécessaires

Pour implanter l'hygiène et l'étiquette respiratoires pour tout patient présentant de la fièvre et de la toux en milieu de soins

Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.

- Enseigner aux patients et aux visiteurs l'importance de limiter la diffusion des sécrétions respiratoires pour aider à prévenir la transmission de l'influenza et des autres types de virus respiratoires.

- Inciter au respect des mesures de contrôle à la source (exemples : couvrir la bouche et le nez avec un papier-mouchoir lors de toux et jeter les papiers-mouchoirs utilisés; encourager le port du masque, lorsqu'il est toléré, par les personnes qui toussent).
- Se laver les mains ou utiliser un rince-mains antiseptique après tout contact avec des sécrétions respiratoires.
- Encourager tout patient ayant de la fièvre et de la toux à se laver les mains (au lavabo avec de l'eau et du savon, avec un rince-mains antiseptique ou avec des serviettes antiseptiques jetables).
- Préciser aux personnes qui doivent utiliser des papiers-mouchoirs comment et à quel endroit les jeter, et leur rappeler l'importance de l'hygiène des mains après chaque usage.
- Inciter les personnes présentant des symptômes semblables à ceux de l'influenza à appliquer les mesures d'hygiène et d'étiquette respiratoires.
- Encourager le port de masques par les personnes manifestant des symptômes dans les aires communes (par exemple, dans les salles d'attente des cliniques ou des services d'urgence) ou lors des déplacements (par exemple, lors du transport dans un véhicule d'urgence ou à l'intérieur de l'établissement).
- Diriger les patients symptomatiques dans les sections qui leur sont réservées dans les salles d'attente, s'il y a lieu.

Je suis gestionnaire.

- Enseigner aux patients et aux visiteurs l'importance de limiter la diffusion des sécrétions respiratoires pour aider à prévenir la transmission de l'influenza et des autres types de virus respiratoires.
- Inciter au respect des mesures de contrôle à la source (exemples : couvrir la bouche et le nez avec un papier-mouchoir lors de toux et jeter les papiers-mouchoirs utilisés; encourager le port du masque, lorsqu'il est toléré, par les personnes qui toussent).
- Se laver les mains après tout contact avec des sécrétions respiratoires.
- Encourager tout patient ayant de la fièvre et de la toux à se laver les mains (au lavabo avec de l'eau et du savon, avec un rince-mains antiseptique ou avec des serviettes antiseptiques jetables).
- Préciser aux personnes qui doivent utiliser des papiers-mouchoirs comment et à quel endroit les jeter, et leur rappeler l'importance de l'hygiène des mains après chaque usage.
- Inciter les personnes présentant des symptômes semblables à ceux de l'influenza à appliquer les mesures d'hygiène et d'étiquette respiratoires.
- Encourager le port de masques par les personnes manifestant des symptômes dans les aires communes (par exemple, dans les salles d'attente des cliniques ou des services d'urgence) ou lors des déplacements (par exemple, lors du transport dans un véhicule d'urgence ou à l'intérieur de l'établissement).

- Mettre des affiches dans la langue appropriée à la clientèle avec des instructions pour les patients et les personnes accompagnatrices leur demandant d’informer immédiatement le personnel soignant de la présence de symptômes d’une infection respiratoire.
- Prévoir, si possible, une séparation physique dans les salles d’attente, idéalement à une distance de un à deux mètres, entre les personnes présentant des infections respiratoires et les autres personnes.
- Rendre disponible le matériel nécessaire à l’hygiène des mains.
- Fournir des papiers-mouchoirs et les instructions pour bien les utiliser (au moment de tousser ou pour contrôler les sécrétions nasales, par exemple) pour tout patient ayant de la fièvre et de la toux, dans les lieux communs comme les salles d'attente.
- Rendre disponible un masque de type chirurgical ou de procédure à tout patient qui présente de la fièvre et de la toux. Fournir les instructions pour un usage approprié du masque, pour savoir quand et comment le retirer et à quel endroit le jeter.
- Fournir les instructions pour le lavage des mains, l’usage des papiers-mouchoirs et le port du masque sous la forme de pictogrammes afin de faciliter la compréhension et l’adhésion aux messages préventifs tout en réduisant les inconvénients associés à la barrière de la langue. Des affiches et des dépliants peuvent être utiles.
- Identifier une personne responsable de s’assurer que le matériel requis est disponible en tout temps dans tous les lieux identifiés (salles d'attente, près des portes d'entrée, autres lieux mentionnés par l’équipe de prévention des infections).

3. Mesures de prévention générales et milieux de soins

Tous les établissements de santé doivent mettre en application des mesures reconnues efficaces pour prévenir et contrôler la transmission d'une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique. Nous vous présentons maintenant ces mesures pour chaque milieu de soins.

Les établissements de soins aigus (centres hospitaliers)

Des mesures telles que la mise en place de zones réservées aux patients atteints de symptômes d'influenza pandémique, le prétriage, une ligne téléphonique pour le triage de patients qui doivent se présenter à l'hôpital sont des exemples de mesures de prévention générales qui doivent être ajustées selon l'évolution de la situation. En ce sens, soyez vigilant à respecter les mises à jour des recommandations diffusées selon la situation épidémiologique.

Pour connaître les mesures générales de prévention de la transmission des infections requises selon la situation épidémiologique, veuillez vous référer au site du Ministère de la Santé et des Services sociaux à l’adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil> .

HABITUELLEMENT, LES MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DES INFECTIONS LIÉES À LA SOUCHE ÉMERGENTE D'INFLUENZA À POTENTIEL PANDÉMIQUE COMPRENNENT :

Des mesures qui permettent de détecter les personnes possiblement infectées par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dès l'entrée dans l'établissement :

- Affiches ou des alertes visuelles (traduites dans les langues appropriées à la clientèle) à l'entrée des cliniques externes ou des services de l'hôpital (par exemple, service des urgences, imagerie médicale) avisant les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire (patients, accompagnateurs, etc.) :
 - d'informer la réceptionniste et le personnel soignant qu'elles présentent des symptômes, dès qu'elles s'inscrivent;
 - d'appliquer les mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire;
- Zones de prétriage à l'entrée des services des urgences et des services ambulatoires pour reconnaître rapidement les personnes présentant fièvre et toux et faire appliquer les mesures d'hygiène et d'étiquette respiratoire.

Des mesures de prévention et de contrôle afin de limiter la dissémination du virus de l'influenza à la source via les sécrétions des voies respiratoires :

- Affiches ou des alertes visuelles faisant la promotion des mesures d'hygiène et d'étiquette respiratoire dans les zones communes; elles serviront d'aide-mémoire à toutes les personnes fréquentant l'établissement.
- Assurer l'accès des patients et des visiteurs au matériel requis à l'hygiène et à l'étiquette respiratoire dans les salles d'attente.
- Encourager le port du masque par les personnes présentant des symptômes d'influenza ainsi que le regroupement des personnes symptomatiques à l'écart.

Des mesures afin de prévenir la dissémination du virus de l'influenza lors de l'hospitalisation de patients atteints d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique ou lorsque la souche circule en communauté :

- Renforcement de la surveillance des symptômes d'influenza chez les patients hospitalisés.
- Selon l'épidémiologie, hébergement des patients infectés par la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dans des chambres à pression négative ou dans des chambres privées avec porte fermée.
- Cohorte de cas présentant un diagnostic confirmé d'infection liée à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.
- Formation du personnel sur les précautions requises pour la prise en charge des cas d'infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.

- Communication rapide et efficace, aux personnes concernées, des ajustements requis dans les mesures de prévention et contrôle selon la situation épidémiologique.
- Consignes spécifiques aux visiteurs.
- Surveillance des symptômes chez le personnel.

Les centres d'hébergement et de soins de longue durée et les établissements de réadaptation

Les résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée ou d'établissements de réadaptation seront particulièrement à risque face à la transmission de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique et aux complications de la maladie. La grippe pandémique pourrait être introduite par les visiteurs et le personnel de l'établissement; la lutte contre la propagation de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dans un tel type d'établissement serait problématique.

Des mesures telles que le contrôle des visiteurs, la surveillance des symptômes chez le personnel et chez les résidents sont des exemples de mesures générales qui peuvent devoir s'ajuster selon l'évolution de la situation. En ce sens, soyez vigilant à respecter les mises à jour des recommandations diffusées selon la situation épidémiologique.

Pour connaître les mesures générales de prévention de la transmission des infections requises selon la situation épidémiologique, veuillez vous référer au site du Ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>.

HABITUELLEMENT, LES MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DES INFECTIONS LIÉES À UNE SOUCHE ÉMERGENTE D'INFLUENZA À POTENTIEL PANDÉMIQUE COMPRENNENT :

Des mesures visant à prévenir ou à retarder l'introduction de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dans l'établissement :

Visiteurs

- Affiches ou des alertes visuelles (traduites dans les langues appropriées à la clientèle) à l'entrée de l'établissement, signalant les restrictions imposées aux visiteurs.
- Personnel affecté au dépistage verbal et visuel des symptômes d'infection respiratoire chez les visiteurs à l'entrée de l'établissement (contrôle et triage des visiteurs).
- Interdiction de visite aux personnes symptomatiques ou exposées, sauf pour des raisons humanitaires.

Surveillance du personnel

- Mise en place d'un mécanisme de surveillance de l'influenza chez le personnel lors de l'entrée au travail.

<p>SURVEILLANCE DES MANIFESTATIONS D'INFECTION LIÉE À LA SOUCHE ÉMERGENTE D'INFLUENZA À POTENTIEL PANDÉMIQUE CHEZ LES PATIENTS ET INSTAURATION DES MESURES DE PRÉVENTION APPROPRIÉES</p>
--

Malgré le déploiement d'efforts soutenus afin d'éviter l'introduction du virus de l'influenza à potentiel pandémique, des personnes atteintes de l'infection à un stade précoce risquent de l'introduire dans un établissement. Les résidants qui reviennent d'un séjour à l'hôpital, d'une consultation externe ou d'une visite à des membres de la famille pourraient permettre au virus de s'introduire particulièrement en phase de pandémie. La détection précoce de la présence de cas d'infection par la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dans un établissement est essentielle afin d'assurer une mise en œuvre rapide des mesures de prévention et de contrôle de l'infection. Il est important de consulter régulièrement le site du ministère de la Santé et des Services sociaux pour être au fait des recommandations les plus récentes, ajustées selon la situation épidémiologique.

Les services préhospitaliers d'urgence

Il est possible que les patients affectés par une infection liée à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique ou ses complications aient besoin d'être transportés d'urgence à l'hôpital. Les recommandations visant à protéger le personnel des services préhospitaliers d'urgence (techniciens ambulanciers et premiers répondants) pendant le transport et les autres personnes qui seront transportées à la suite du cas, doivent être ajustées selon la situation épidémiologique.

Pour connaître les mesures générales de prévention de la transmission des infections requises selon la situation épidémiologique, veuillez vous référer au site du Ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>.

Habituellement, les mesures générales de prévention de la transmission des infections liées à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique comprennent :

- Des mesures qui permettent de détecter les personnes possiblement infectées par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique avant la prise en charge par le service préhospitalier.
- En présence d'une personne infectée par une souche d'influenza à potentiel pandémique, des mesures de prévention et de contrôle afin de réduire le risque de transmission du virus au personnel et aux autres personnes qui seront prises en charge par le service préhospitalier à la suite du cas.
- Des mesures afin de prévenir la dissémination du virus dans les milieux de soins.

Les soins à domicile

Les soins à domicile comprennent les services de santé et de réadaptation prodigués au domicile par les CLSC ou autres fournisseurs de soins comme les médecins de cabinets privés.

Selon la situation épidémiologique, il peut devenir essentiel d'établir une communication entre les fournisseurs de soins à domicile et les patients ainsi que les membres de leur famille avant la visite pour assurer la protection adéquate de tous.

Pour connaître les mesures générales de prévention de la transmission des infections requises selon la situation épidémiologique, veuillez vous référer au site du Ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>

Habituellement, les mesures générales de prévention de la transmission des infections liées à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique comprennent :

- Des mesures qui permettent de détecter les personnes possiblement infectées par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique avant la visite au domicile (selon la situation épidémiologique) ou dès l'arrivée du personnel de soins au domicile du patient.
- En présence d'une personne infectée par une souche d'influenza à potentiel pandémique, des mesures de prévention et de contrôle afin de réduire le risque de transmission du virus au personnel et aux autres personnes qui seront prises en charge par le service à la suite du cas.
- Des mesures pour réduire la transmission du virus en communauté, comme l'enseignement aux patients et aux personnes qui habitent sous le même toit.

Les soins ambulatoires (cliniques médicales, CLSC, services externes des centres de réadaptation, etc.)

Des mesures telles que triage par téléphone des patients exigeant une visite médicale en raison de symptômes de la grippe et l'installation d'une zone de pré triage sont des exemples de mesures de prévention générales qui doivent être ajustées selon l'évolution de la situation. En ce sens, soyez vigilant à respecter les mises à jour des recommandations diffusées selon la situation épidémiologique.

Pour connaître les mesures générales de prévention de la transmission des infections requises selon la situation épidémiologique, veuillez vous référer au site du Ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>

HABITUELLEMENT, LES MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DES INFECTIONS LIÉES À UNE SOUCHE ÉMERGENTE D'INFLUENZA À POTENTIEL PANDÉMIQUE COMPRENNENT :

Des mesures qui permettent de détecter les personnes possiblement infectées par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dès l'entrée dans le milieu ou la clinique :

- Installation d'affiches ou des alertes visuelles (traduites dans les langues appropriées à la clientèle) à l'entrée et dans la salle d'attente avisant les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire (patients, accompagnateurs, etc.) :
 - d'informer la réception et le personnel soignant lorsqu'elles s'inscrivent;
 - d'appliquer les mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire.

Des mesures de prévention et de contrôle afin de réduire le risque de transmission du virus au personnel et aux autres patients et accompagnateurs.

Les lieux de triage et les sites non traditionnels (SNT) de soins

Les principes de prévention et de contrôle de l'infection mis en œuvre dans les autres milieux de soins s'appliquent également dans ces lieux.

Il est possible que ces mesures soient ajustées selon la situation épidémiologique, lorsque les caractéristiques du virus en circulation seront mieux connues. En ce sens, soyez vigilant à respecter les mises à jour des recommandations diffusées selon la situation épidémiologique.

Pour connaître les mesures générales de prévention de la transmission des infections requises selon la situation épidémiologique, veuillez vous référer au site du Ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE AFIN DE LIMITER LA DISSÉMINATION DU VIRUS DE L'INFLUENZA VIA LES SÉCRÉTIONS DES VOIES RESPIRATOIRES COMPRENNENT HABITUELLEMENT :

Faire appliquer les mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire aux personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire dans les zones de prétriage et de triage, dans les salles d'attente et autres aires communes :

- Installer des affiches ou des alertes visuelles faisant la promotion des mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire dans les zones de prétriage et de triage; elles serviront d'aide-mémoire à toute personne se présentant dans ces lieux.
- Faciliter le respect des mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire en s'assurant de l'accès des patients et des visiteurs au matériel requis dans les salles d'attente.

Contrôle des visiteurs et accompagnateurs :

- Mettre des affiches ou des alertes visuelles (traduites dans les langues appropriées à la clientèle) à l'entrée du SNT de soins avisant les visiteurs et les accompagnateurs qu'ils sont à risque d'attraper l'influenza s'ils entrent dans le SNT de soins et leur indiquant les consignes à suivre.
- Contrôler les visites en affectant du personnel qui effectuera un dépistage verbal :
 - interdire l'accès aux visiteurs qui n'ont pas été atteints du SAG et à ceux qui souffrent d'une maladie respiratoire et/ou qui sont vulnérables à cause d'une condition médicale, à l'exception des visites pour raisons humanitaires;
 - aviser les visiteurs de respecter le port du masque (chirurgical ou de procédure) et de procéder à l'hygiène des mains en tout temps et partout dans le SNT de soins ou le lieu de triage.

Les pharmacies communautaires

Un état de préparation suffisant constitue un préalable nécessaire à la prévention et au contrôle optimal de la transmission des infections en situation de pandémie d'influenza imminente ou confirmée. Les pharmacies communautaires doivent, par conséquent, prendre certaines actions, dès maintenant, qui leur permettront de répondre plus aisément et avec moins d'incertitudes au défi que représente la réponse à un épisode de pandémie d'influenza.

Pour connaître les mesures générales de prévention de la transmission des infections requises selon la situation épidémiologique, veuillez vous référer au site du Ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>



Etat_preparation.pdf (à consulter à la fin du présent document)

4. Mesures de prévention générales par activité

Certaines activités font appel à l'application de mesures de prévention générales.

L'élimination des déchets solides

- Recueillir et éliminer les déchets biomédicaux contaminés conformément aux procédures de l'établissement ou aux règlements en vigueur pour la manipulation et l'élimination des déchets biomédicaux, y compris la disposition d'objets piquants ou tranchants et autres déchets.
- Jeter le matériel utilisé par des patients et qui n'est probablement pas contaminé (par exemple, l'emballage de papier des compresses, les serviettes de papier, les papiers-mouchoirs), comme les déchets courants.
- Porter des gants jetables pour manipuler les déchets.
- Procéder à l'hygiène des mains après avoir enlevé les gants.

La buanderie et la manipulation de la lingerie souillée

- Placer le linge (litterie, vêtements, serviettes, etc.) souillé directement dans un sac à linge à l'intérieur de la chambre du patient. S'assurer que le linge souillé ne sort pas du sac pendant le transport ou l'entreposage à la buanderie.
- Porter des gants et une blouse à manches longues pour manipuler la literie ou les vêtements souillés (draps, serviettes, vêtements personnels, etc.) conformément aux pratiques de base. Ne pas secouer ou manipuler la literie et les vêtements souillés d'une manière qui pourrait favoriser la transmission des infections ou la contamination de l'environnement dans les aires de soins des patients.
- Porter des gants pendant le transport des sacs à linge.
- Procéder à l'hygiène des mains après avoir enlevé les gants qui ont été en contact avec de la literie et des vêtements souillés.
- Lors de l'ouverture des sacs à la buanderie, le personnel doit porter l'équipement protecteur approprié (par exemple, des gants, des blouses ou des tabliers) en conformité avec l'application des techniques de travail courantes. Laver et sécher le linge selon les procédures habituelles.

La vaisselle et les ustensiles

- Laver la vaisselle et les ustensiles réutilisables dans un lave-vaisselle avec l'eau à la température recommandée.
- Les ustensiles et la vaisselle jetables (qui peuvent être utilisés dans un SNT de soins) devraient être éliminés avec les autres types de déchets domestiques.
- Porter des gants pour manipuler les plateaux, la vaisselle et les ustensiles des patients (dans les unités de soins ou lors du retour à la cuisine).

L'équipement pour les soins aux patients

- Si possible, réserver l'équipement de soins à l'usage exclusif du patient infecté par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique. Si le matériel de soins ne peut être réservé, désinfecter après chaque usage avant l'utilisation de l'équipement auprès d'un autre patient. Porter des gants pendant la manipulation et le transport des équipements et du matériel de soins utilisé.
- Nettoyer les équipements souillés avec un désinfectant approuvé pour hôpitaux avant de les sortir de la chambre du patient. Suivre les recommandations habituelles pour le nettoyage et la désinfection ou la stérilisation du matériel de soins et de l'équipement médical réutilisable.
- Essuyer les surfaces externes de l'appareil de radiologie portatif ou tout autre appareil portatif utilisé dans la chambre des patients avec un désinfectant approuvé pour hôpitaux avant de les sortir de la chambre.

Le nettoyage et la désinfection de l'environnement (entretien ménager)

- Le nettoyage et la désinfection des surfaces constituent des mesures importantes de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de soins. Le nettoyage et la

désinfection de l'environnement lorsqu'une pandémie d'influenza est imminente ou confirmée doivent respecter les principes généraux qui s'appliquent habituellement dans les milieux de soins.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES CHAMBRES PENDANT LE SÉJOUR DES PATIENTS

- Porter des gants conformément aux procédures de nettoyage de l'environnement de l'établissement. En ce qui concerne le port d'autres équipements de protection personnelle, veuillez vous référer aux recommandations les plus récentes émises selon la situation épidémiologique.
- Éviter de garder à proximité du patient tout matériel de soins et équipements qui ne sont pas nécessaires afin de faciliter le nettoyage quotidien.
- Utiliser un produit détergent désinfectant approuvé pour les hôpitaux. Suivre les recommandations du fabricant pour la dilution (sa concentration), le temps de contact et les particularités de la manipulation.
- Suivre les procédures de l'établissement pour le nettoyage régulier (au minimum une fois par jour) des chambres occupées. Prêter une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées ou « high touch » (côtés des lits, tables de lit et tables de chevet, télécommandes, cloches d'appel, téléphones, surfaces des lavabos et toilettes y compris barres d'appui, poignées de portes, commodes, surfaces des ventilateurs, etc.).
- Nettoyer et désinfecter sans délai les déversements de sang et de liquides biologiques.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION APRÈS LE TRANSFERT OU LE CONGÉ DES PATIENTS

- Suivre les procédures habituelles de l'établissement pour le nettoyage d'une chambre d'isolement après le congé du patient.
- Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces qui ont été en contact avec le patient ou qui auraient pu être contaminées pendant son séjour. Aucun traitement particulier n'est nécessaire pour les rideaux de fenêtres, les plafonds et les murs sauf s'il y a des souillures visibles.
- Éviter de vaporiser le détergent désinfectant; ne pas faire de fumigation. Ce sont des pratiques potentiellement dangereuses pour lesquelles les avantages en matière de prévention et de contrôle des infections n'ont pas été prouvés.

Les soins post mortem

- Suivre les procédures habituelles de l'établissement pour les soins du défunt. Celles-ci devraient comprendre l'utilisation de linceuls imperméables afin d'éviter le contact avec du sang et des liquides biologiques conformément aux pratiques de base.
- Si l'espace réfrigéré réservé habituellement à l'entreposage des corps est insuffisant, envisager l'utilisation de véhicules réfrigérés pour l'entreposage des dépouilles avant le transport aux maisons funéraires.

Les pratiques relatives à la manipulation des spécimens

Suivre les dernières recommandations émises relativement à la collecte, à la manipulation et au traitement des prélèvements en laboratoire. Ces recommandations se retrouvent sur le site du ministère de la santé et des services sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/index.php?accueil>

5. Mon rôle

Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.

- Connaître et appliquer les mesures de prévention et de contrôle des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dont les pratiques de base et les précautions additionnelles, l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire ainsi que les consignes concernant l'hébergement et la circulation des patients atteints.
- Contribuer au respect des consignes par les patients, les visiteurs, les accompagnateurs ou le personnel en faisant, au besoin, un rappel aux personnes qui les ignorent.
- Encourager le respect de l'hygiène respiratoire et de l'étiquette respiratoire par les personnes présentant fièvre et toux, ainsi que le regroupement de ces personnes à l'écart des personnes non infectées.
- Ajuster les stratégies de prévention et de contrôle selon les caractéristiques du virus, comme il est recommandé.
- Respecter les consignes concernant les restrictions de circulation dans certains secteurs ou les mesures particulières requises si vous devez y accéder.
- Encourager le respect des consignes de circulation par les patients, les visiteurs et les accompagnateurs.
- Enseigner aux patients et aux accompagnateurs les mesures de prévention à appliquer selon le risque infectieux.
- Assister le patient et ses accompagnateurs au besoin pour favoriser la mise en application de l'hygiène respiratoire et de l'étiquette respiratoire.
- Éviter d'entrer du matériel jugé non nécessaire, comme les dossiers des patients, dans la chambre d'un patient infecté par l'influenza pandémique.
- Nettoyer et désinfecter l'équipement de soins (stéthoscope, sphygmomanomètre, glucomètre, etc.) qui a été utilisé pour un patient atteint d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique ou susceptible de l'être, dès la sortie de la chambre ou avant l'utilisation de cet équipement pour un autre patient.
- Si vous présentez des symptômes d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, demeurer à la maison pendant la période de contagion et aviser le service de santé de votre milieu de soins.
- Respecter l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire :
 - éternuer ou tousser dans le pli du coude;

- porter un masque si vous présentez des symptômes d'infection respiratoire et que vous devez venir au travail;
- vous laver les mains ou utiliser un rince-mains à base d'alcool après vous être mouché ou lorsque vos mains sont potentiellement contaminées.
- Se référer au service de prévention et de contrôle des infections ou à son substitut lorsqu'une écloison est suspectée à la suite de l'observation d'un nombre d'infections supérieur à celui qui est observé habituellement.
- Maintenir vos connaissances à jour concernant les mesures de prévention et de contrôle de la transmission des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique ou toute autre information liée à votre pratique.

Je suis gestionnaire.

- Connaître et appliquer les mesures de prévention et de contrôle des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, dont les pratiques de base et les précautions additionnelles, l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire ainsi que les consignes concernant l'hébergement des patients atteints.
- Veiller à ce que l'EPP (blouses et gants de diverses grandeurs, masques chirurgicaux ou de procédure, appareil de protection respiratoire de type N-95 de divers modèles et grandeurs, protection oculaire) soit disponible en tout temps, en quantité suffisante.
- Veiller à ce que le matériel requis pour le respect de l'hygiène respiratoire et de l'étiquette respiratoire soit disponible en tout temps dans des endroits stratégiques pour en favoriser l'utilisation par les patients, les visiteurs ou les accompagnateurs.
- Veiller à ce que tout le personnel ait reçu la formation requise pour prévenir la transmission de l'infection.
- Veiller à ce que le matériel requis pour le nettoyage et la désinfection de l'équipement de soins partagé (stéthoscopes, glucomètres, etc.) soit facilement accessible pour le personnel de soins.
- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le respect des recommandations en matière d'accès à divers secteurs du milieu de soins et de circulation des personnes symptomatiques.
- Mettre en place les mesures requises pour favoriser le respect des mesures visant les visiteurs et les accompagnateurs.
- Prendre les moyens nécessaires pour éviter de transmettre une infection à la clientèle lorsque le personnel est touché par une infection.
- Maintenir à jour vos connaissances sur les mesures de prévention et de contrôle des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.
- Collaborer avec le service de prévention et de contrôle des infections pour l'implantation et la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections.

- Exercer une vigilance quant à la survenue de problématiques susceptibles d'avoir un impact sur la prévention et le contrôle des infections et aviser le service de prévention et de contrôle des infections ou son substitut au besoin.
- Assurer une communication rapide et efficace, auprès de tout le personnel, de toute information concernant la mise à jour des mesures de prévention et de contrôle ou tout autre élément pouvant contribuer à prévenir la transmission de cette infection.
- Soutenir le personnel dans la mise en application des mesures de prévention et de contrôle des infections.
- Permettre la participation du personnel aux activités de formation dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.
- Faire en sorte que les mesures de prévention des infections soient intégrées dans le programme d'orientation des nouveaux employés.

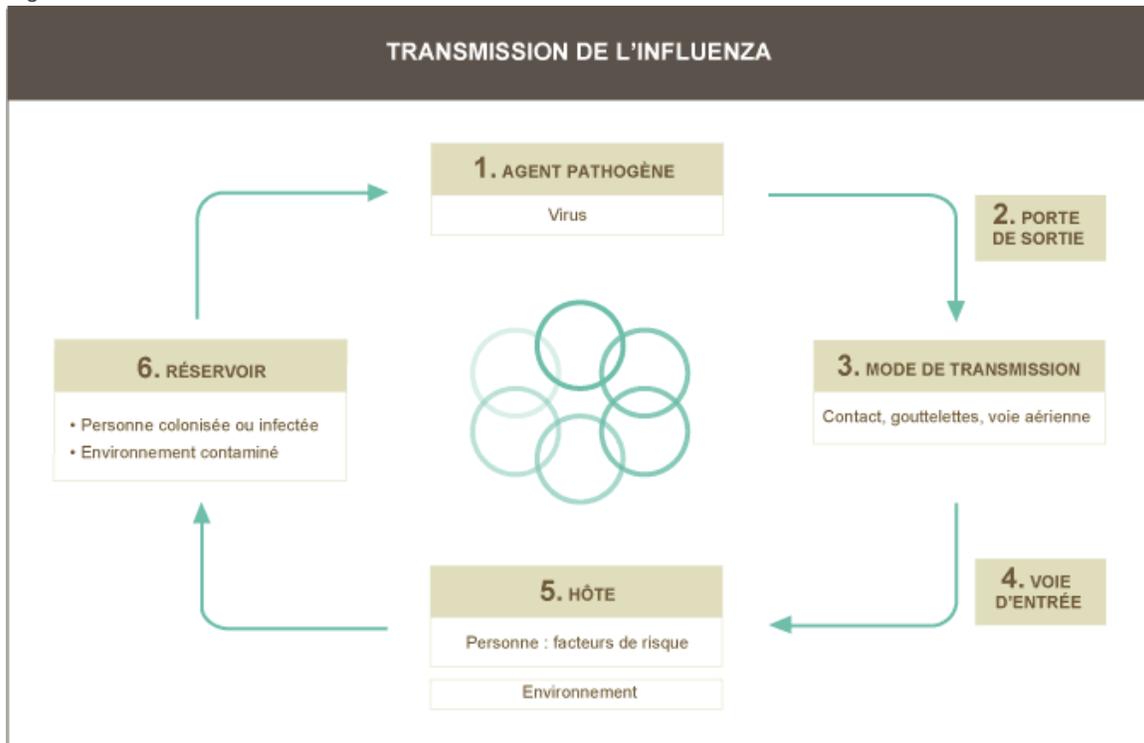
Je fais partie du service de santé.

- Mettre en place des mécanismes d'information à l'intention du personnel sur les questions de santé au travail lorsqu'une pandémie est imminente ou confirmée.
- Effectuer un dépistage des symptômes grippaux chez le personnel lors de l'entrée au travail lorsque recommandé.
- Signaler à l'équipe de prévention des infections toute situation anormale suggérant une transmission accrue d'une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique parmi le personnel ou dans le milieu de soins.
- Offrir le soutien requis aux travailleurs exposés à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dans le cadre de leur travail et qui développent l'infection ou qui en sont affectés, ou les diriger vers les ressources appropriées.
- Maintenir un registre du personnel infecté par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique et collaborer avec les unités, les services ou les départements pour l'identification des personnes qui ont développé une immunité à l'égard de cette infection.

RÉSUMÉ

La transmission de l'influenza

Figure 3 – La transmission de l'influenza



1. Agent pathogène

Examinons les caractéristiques du virus de l'influenza saisonnière; les particularités du virus de l'influenza pandémique pourraient être similaires, mais on ne le saura avec certitude que lorsque les caractéristiques de ce virus seront connues.

Particularités du virus de l'influenza (pour l'influenza saisonnière)

- Incubation : de 12 à 72 heures.
- Période de contagiosité : 24 heures avant l'apparition des symptômes à 7 jours après l'apparition des symptômes chez les adultes. Cette période peut être plus longue chez certaines personnes : personnes âgées, personnes immunosupprimées, enfants et nourrissons.

La durée des symptômes (pour l'influenza saisonnière)

- Symptômes systémiques (température, courbatures, maux de tête, sudation) : 3 à 4 jours chez les adultes.

- Symptômes d'infection respiratoire (toux par exemple) : 1 à 2 semaines.

La durée de survie du virus (pour l'influenza saisonnière)

- Sur une surface non poreuse : 48 heures.
- Dans la poussière : 24 heures.
- Sur la peau : 5 minutes.
- Dans des sécrétions séchées : quelques heures.

Il est important de retenir que les conditions environnementales peuvent faire varier ces durées. Ainsi, la température, l'humidité ou la présence de matière organique peuvent augmenter la durée de survie du virus dans l'environnement. De plus, les durées indiquées proviennent de résultats de tests effectués en laboratoire, dans un environnement contrôlé. Il se peut donc que la durée de survie du virus soit différente selon les conditions rencontrées dans nos milieux de soins.

2. Porte de sortie

Le virus de l'influenza saisonnière se transmet à partir des sécrétions respiratoires de la personne infectée. La porte de sortie est donc le nez et la bouche de cette personne. Les mains de la personne infectée sont facilement contaminées, particulièrement si elle porte ses mains à son visage lorsqu'elle tousse ou se mouche. Il se pourrait que le virus de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique se retrouve dans des liquides biologiques, des sécrétions ou des excréments, mais on ne le saura avec certitude que lorsque les caractéristiques du virus pandémique seront connues.

3. Mode de transmission

Le virus de l'influenza se transmet :

- par gouttelettes : lors de la projection de grosses gouttelettes quand une personne infectée tousse ou éternue, ou lors de la réalisation d'une procédure invasive comme l'aspiration de sécrétions ou la bronchoscopie;
- par contact : lorsqu'il y a contact avec une personne infectée ou avec un objet ou l'environnement contaminé par la personne infectée;
- possiblement par voie aérienne : lors de la dissémination de microgouttelettes aériennes ou de petites particules respirables contenant l'agent infectieux. L'importance de cette voie de transmission pour l'influenza est incertaine. Il est probable que dans certaines circonstances, comme les interventions produisant des aérosols (intubation endotrachéale, traitement par nébulisateur, bronchoscopie et, dans certains cas, aspiration) il y ait possibilité de dissémination de microgouttelettes dans l'environnement immédiat du patient ce qui pourrait entraîner la transmission de l'influenza par cette voie.

4. Voie d'entrée

La voie d'entrée peut être :

- les voies respiratoires,
- les muqueuses (nez, bouche),
- possiblement oculaire.

5. Hôte

Il s'agit de la personne qui entre en contact avec le virus de l'influenza.

Par facteur de risque chez l'hôte, on entend les caractéristiques de l'individu qui le rendent vulnérable à la colonisation ou à l'infection.

Par exemple :

- L'âge
- Les très jeunes enfants et les personnes âgées sont plus vulnérables au virus de l'influenza saisonnière.
- L'état du système immunitaire
- Un système immunitaire affaibli par l'âge, la maladie ou un traitement réduit les défenses de l'hôte, ce qui favorise le développement de l'influenza, de ses complications, et peut réduire l'efficacité de la vaccination.
- L'immunité à l'égard de la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique
- L'immunité peut être conférée par la vaccination, si disponible, ou se développer à la suite de la maladie.
- Une maladie chronique
- Une hygiène déficiente qui peut être causée par une atteinte cognitive ou autre

Exemples de facteurs favorisant la contamination de l'environnement et la transmission du virus de l'influenza :

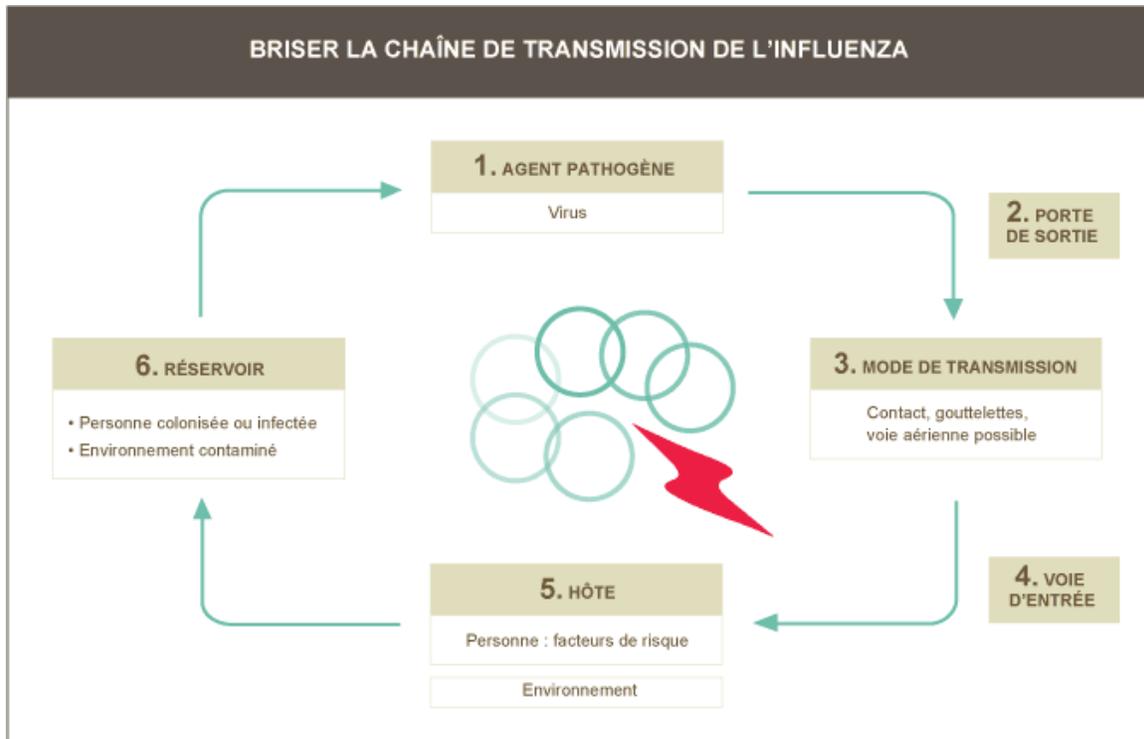
- La fréquence de l'entretien sanitaire, la technique employée ou l'utilisation de produits inadéquats.
- L'utilisation de matériel de soins partagé sans nettoyage ni désinfection après une utilisation auprès d'une personne infectée.
- Le partage de lieux physiques par plusieurs personnes dont certaines sont infectées alors que d'autres ne le sont pas.
- Des surfaces poreuses ou qui se nettoient mal, ce qui permet l'accumulation de souillures contaminées et de virus.
- La configuration des lieux physiques qui fait en sorte que l'entretien se fait difficilement ou que plusieurs personnes doivent partager un espace restreint.
- Des équipements construits de façon à favoriser l'accumulation de souillures.

6. Réservoir

- Personne infectée par le virus de l'influenza.
- Environnement contaminé par le virus de l'influenza.

Briser la chaîne de transmission de l'influenza

Figure 4 – Briser la chaîne de transmission de l'influenza



Précautions additionnelles pour chaque type de transmission

Tableau 3 – EPP pouvant être requis selon l'épidémiologie de la souche d'influenza : tableau synthèse

QUEL ÉQUIPEMENT UTILISER	QUAND UTILISER L'ÉQUIPEMENT	COMMENT UTILISER L'ÉQUIPEMENT
Masque chirurgical ou masque de procédure	Lorsque requis, revêtir avant d'entrer dans la chambre ou à au moins deux mètres du patient infecté	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir le nez et la bouche avec le masque. • Bien ajuster le bord rigide sur le nez. • Changer de masque lorsqu'il devient humide.

		<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas laisser le masque pendre à l'oreille ou autour du cou. • Retirer le masque en le manipulant par les élastiques ou les cordons et éviter de toucher les surfaces potentiellement contaminées. • Porter le masque une seule fois puis le jeter dans une poubelle.
<p>Appareil de protection respiratoire de type N-95</p> 	<p>L'APR N-95 est requis lors de la réalisation de procédures générant des aérosols. De plus, le port de ces équipements sera considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si la souche d'influenza pandémique présente une transmissibilité accrue; • au début de la pandémie, si l'on connaît mal les caractéristiques du virus; • lors des soins impliquant un contact direct avec un patient présentant un diagnostic de pneumonie associée à l'influenza pandémique suspectée ou confirmée ou qui présente une toux importante incontrôlable 	<p>L'utilisation de ces équipements doit être encadrée par un programme de protection respiratoire qui doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inclure des tests d'ajustement; • tenir compte des contre-indications médicales; • offrir une formation sur la façon de l'utiliser et d'en disposer.
<p>Gants</p>	<p>Au moment d'un contact direct avec le patient ou son environnement immédiat ou avant d'entrer dans la chambre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter des gants ajustés qui recouvrent les poignets. • Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les gants. • Éviter de contaminer les surfaces avec des gants

		<p>contaminés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlever et jeter les gants après avoir soigné un patient. • Se laver les mains immédiatement après avoir enlevé des gants.
<p>Blouse à manches longues</p> 	<p>Requise quand il y a risque d'éclaboussures ou de projection de gouttelettes de sang, de liquides biologiques, de sécrétions ou d'excrétions.</p> <p>Selon l'épidémiologie, pourrait être requise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tout temps, avant d'entrer dans la chambre ou d'entrer en contact avec un patient infecté. • Dans certaines situations comme l'intubation et les activités au cours desquelles les membres du personnel doivent assister un patient lorsqu'il se mobilise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter une blouse de taille appropriée qui couvre complètement les vêtements et les avant-bras. • Après usage, déposer la blouse dans un panier à linge ou la mettre à la poubelle. • Ne pas réutiliser la blouse.
<p>Protection oculaire</p> 	<p>Habituellement requise lors du port d'un masque ou d'un APR N-95, à moins de deux mètres du patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quand il y a des risques d'éclaboussures de sang, de liquides biologiques, de sécrétions ou d'excrétions; • lors de la réalisation de procédures générant des aérosols 	

Mon rôle

Je suis médecin, infirmière, professionnel, technicien ou une autre personne travaillant aux soins des patients.

- Connaître et appliquer les mesures de prévention et de contrôle des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dont les pratiques de base et les précautions additionnelles, l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire ainsi que les consignes concernant l'hébergement et la circulation des patients atteints.
- Contribuer au respect des consignes par les patients, les visiteurs, les accompagnateurs ou le personnel en faisant, au besoin, un rappel aux personnes qui les ignorent.
- Encourager le respect de l'hygiène respiratoire et de l'étiquette respiratoire par les personnes présentant fièvre et toux, ainsi que le regroupement de ces personnes à l'écart des personnes non infectées.
- Ajuster les stratégies de prévention et de contrôle selon les caractéristiques du virus, comme il est recommandé.
- Respecter les consignes concernant les restrictions de circulation dans certains secteurs ou les mesures particulières requises si vous devez y accéder.
- Encourager le respect des consignes de circulation par les patients, les visiteurs et les accompagnateurs.
- Enseigner aux patients et aux accompagnateurs les mesures de prévention à appliquer selon le risque infectieux.
- Assister le patient et ses accompagnateurs au besoin pour favoriser la mise en application de l'hygiène respiratoire et de l'étiquette respiratoire.
- Éviter d'entrer du matériel jugé non nécessaire, comme les dossiers des patients, dans la chambre d'un patient infecté par l'influenza pandémique.
- Nettoyer et désinfecter l'équipement de soins (stéthoscope, sphygmomanomètre, glucomètre, etc.) qui a été utilisé pour un patient atteint d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique ou susceptible de l'être, dès la sortie de la chambre ou avant l'utilisation de cet équipement pour un autre patient.
- Si vous présentez des symptômes d'une infection liée à une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, demeurer à la maison pendant la période de contagion et aviser le service de santé de votre milieu de soins.
- Respecter l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire :
 - éternuer ou tousser dans le pli du coude;
 - porter un masque si vous présentez des symptômes d'infection respiratoire et que vous devez venir au travail;
 - vous laver les mains ou utiliser un rince-mains à base d'alcool après vous être mouché ou lorsque vos mains sont potentiellement contaminées.
- Se référer au service de prévention et de contrôle des infections ou à son substitut lorsqu'une éclosion est suspectée à la suite de l'observation d'un nombre d'infections supérieur à celui qui est observé habituellement.

- Maintenir vos connaissances à jour concernant les mesures de prévention et de contrôle de la transmission des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique ou toute autre information liée à votre pratique.

Je suis gestionnaire.

- Connaître et appliquer les mesures de prévention et de contrôle des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique, dont les pratiques de base et les précautions additionnelles, l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire ainsi que les consignes concernant l'hébergement des patients atteints.
- Veiller à ce que l'EPP (blouses et gants de diverses grandeurs, masques chirurgicaux ou de procédure, appareil de protection respiratoire de type N-95 de divers modèles et grandeurs, protection oculaire) soit disponible en tout temps, en quantité suffisante.
- Veiller à ce que le matériel requis pour le respect de l'hygiène respiratoire et de l'étiquette respiratoire soit disponible en tout temps dans des endroits stratégiques pour en favoriser l'utilisation par les patients, les visiteurs ou les accompagnateurs.
- Veiller à ce que tout le personnel ait reçu la formation requise pour prévenir la transmission de l'infection.
- Veiller à ce que le matériel requis pour le nettoyage et la désinfection de l'équipement de soins partagé (stéthoscopes, glucomètres, etc.) soit facilement accessible pour le personnel de soins.
- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le respect des recommandations en matière d'accès à divers secteurs du milieu de soins et de circulation des personnes symptomatiques.
- Mettre en place les mesures requises pour favoriser le respect des mesures visant les visiteurs et les accompagnateurs.
- Prendre les moyens nécessaires pour éviter de transmettre une infection à la clientèle lorsque le personnel est touché par une infection.
- Maintenir à jour vos connaissances sur les mesures de prévention et de contrôle des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.
- Collaborer avec le service de prévention et de contrôle des infections pour l'implantation et la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections.
- Exercer une vigilance quant à la survenue de problématiques susceptibles d'avoir un impact sur la prévention et le contrôle des infections et aviser le service de prévention et de contrôle des infections ou son substitut au besoin.
- Assurer une communication rapide et efficace, auprès de tout le personnel, de toute information concernant la mise à jour des mesures de prévention et de contrôle ou tout autre élément pouvant contribuer à prévenir la transmission de cette infection.
- Soutenir le personnel dans la mise en application des mesures de prévention et de contrôle des infections.

- Permettre la participation du personnel aux activités de formation dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections liées à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique.
- Faire en sorte que les mesures de prévention des infections soient intégrées dans le programme d'orientation des nouveaux employés.

Je fais partie du service de santé.

- Mettre en place des mécanismes d'information à l'intention du personnel sur les questions de santé au travail lorsqu'une pandémie est imminente ou confirmée.
- Effectuer un dépistage des symptômes grippaux chez le personnel lors de l'entrée au travail lorsque recommandé.
- Signaler à l'équipe de prévention des infections toute situation anormale suggérant une transmission accrue d'une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique parmi le personnel ou dans le milieu de soins.
- Offrir le soutien requis aux travailleurs exposés à la souche émergente d'influenza à potentiel pandémique dans le cadre de leur travail et qui développent l'infection ou qui en sont affectés, ou les diriger vers les ressources appropriées.
- Maintenir un registre du personnel infecté par une souche émergente d'influenza à potentiel pandémique et collaborer avec les unités, les services ou les départements pour l'identification des personnes qui ont développé une immunité à l'égard de cette infection.

CE QUE JE RETIENS

Question 1 de 9:

Complétez les phrases en associant les pièces du puzzle appropriées. Notez que l'association s'établit en déplaçant la pièce de droite à l'intérieur de celle de gauche.

En vous représentant la chaîne de transmission de l'influenza, faites les bonnes associations :

Agent pathogène	Contact, gouttelettes, voie aérienne possible
Porte de sortie	Personne
Mode de transmission	Le nez, la bouche
Voie d'entrée	Virus
Hôte	Muqueuses du nez et de la bouche; voies
Réservoir	Personne colonisée ou infectée

Valider



Question 1 de 9:

Réponse incorrecte

Complétez les phrases en associant les pièces du puzzle appropriées. Notez que l'association s'établit en déplaçant la pièce de droite à l'intérieur de celle de gauche.

En vous représentant la chaîne de transmission de l'influenza, faites les bonnes associations :

1. Agent pathogène	Virus	1.
2. Porte de sortie	Le nez, la bouche	2.
3. Mode de transmission	Personne colonisée ou infectée	6.
4. Voie d'entrée	Contact, gouttelettes, voie aérienne possible	3.
5. Hôte	Personne	5.
6. Réservoir	Muqueuses du nez et de la bouche_	4.

Question 2 de 9:

Les pratiques de base s'appliquent uniquement lorsqu'un diagnostic d'influenza a été posé.

- Vrai
- Faux



Question 2 de 9:

Bonne réponse

Les pratiques de base s'appliquent uniquement lorsqu'un diagnostic d'influenza a été posé.

- Vrai
-  Faux

Question 3 de 9:

Les pratiques de base comprennent :

- le lavage et l'hygiène des mains;
- le port d'équipement de protection personnelle (EPP) lors d'un risque de contamination par du sang, des liquides biologiques, des sécrétions ou des excréctions;
- le nettoyage et la désinfection des équipements de soins et des surfaces environnementales dès qu'ils sont contaminés ou visiblement souillés.

Vrai

Faux

Valider



Question 3 de 9:

Bonne réponse

Les pratiques de base comprennent :

- le lavage et l'hygiène des mains;
- le port d'équipement de protection personnelle (EPP) lors d'un risque de contamination par du sang, des liquides biologiques, des sécrétions ou des excréctions;
- le nettoyage et la désinfection des équipements de soins et des surfaces environnementales dès qu'ils sont contaminés ou visiblement souillés.

→ Vrai

Faux

Question 4 de 9:

Cochez les mesures faisant partie de l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire :

- Couvrir la bouche et le nez avec un papier-mouchoir lors de la toux ou de l'éternuement
- Jeter le papier-mouchoir à la poubelle puis procéder au lavage ou à l'hygiène des mains avec un rince-mains antiseptique
- Si aucun papier-mouchoir n'est disponible, tousser ou éternuer dans le pli du coude ou le haut du bras
- Procéder au lavage ou à l'hygiène des mains souvent, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué dans un papier-mouchoir, et après tout contact avec des sécrétions respiratoire
- Si des symptômes d'infection respiratoire sont présents, porter un masque chirurgical ou de procédure dans les aires communes et, si possible, demeurer à une distance d'un mètre ou plus des personnes non infectées
- Porter une protection oculaire



Question 4 de 9:

Bonne réponse

Cochez les mesures faisant partie de l'hygiène respiratoire et l'étiquette respiratoire :

-  Couvrir la bouche et le nez avec un papier-mouchoir lors de la toux ou de l'éternuement
-  Jeter le papier-mouchoir à la poubelle puis procéder au lavage ou à l'hygiène des mains avec un rince-mains antiseptique
-  Si aucun papier-mouchoir n'est disponible, tousser ou éternuer dans le pli du coude ou le haut du bras
-  Procéder au lavage ou à l'hygiène des mains souvent, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué dans un papier-mouchoir, et après tout contact avec des sécrétions respiratoire
-  Si des symptômes d'infection respiratoire sont présents, porter un masque chirurgical ou de procédure dans les aires communes et, si possible, demeurer à une distance d'un mètre ou plus des personnes non infectées
- Porter une protection oculaire

(Révision de l'activité)

« Précédent

Suivant »

Question 5 de 9:

Parmi les moyens de prévention suivants, quels sont ceux qui s'appliquent pour prévenir la transmission de l'influenza?

- Lavage et hygiène des mains
- Séjour en chambre individuelle ou en cohorte
- Équipement médical réservé à l'usage exclusif du patient ou nettoyé et désinfecté avant utilisation pour un autre patient
- Utilisation d'une blouse à manches longues
- Utilisation de gants
- Utilisation d'un masque ou d'une protection respiratoire
- Transport du patient uniquement lorsque c'est essentiel (le patient doit porter un masque chirurgical ou de procédure durant le transport)



Question 5 de 9:

Réponse incorrecte

Parmi les moyens de prévention suivants, quels sont ceux qui s'appliquent pour prévenir la transmission de l'influenza?

- Lavage et hygiène des mains
- Séjour en chambre individuelle ou en cohorte
- Équipement médical réservé à l'usage exclusif du patient ou nettoyé et désinfecté avant utilisation pour un autre patient
- Utilisation d'une blouse à manches longues
- Utilisation de gants
- Utilisation d'un masque ou d'une protection respiratoire
- Transport du patient uniquement lorsque c'est essentiel (le patient doit porter un masque chirurgical ou de procédure durant le transport)

(Révision de l'activité)

◀ Précédent

Suivant ▶

Ce que je retiens (SP L01 b)

Question 6 de 9:

Vous devez intuber un patient infecté par l'influenza pandémique. Cochez les mesures de prévention qui doivent être mises en place.

- lavage et hygiène des mains
- port de blouse
- port de masque chirurgical
- port d'une protection respiratoire de type N-95
- port de gants
- port d'une protection oculaire

Valider



Question 6 de 9:

Réponse incorrecte

Vous devez intuber un patient infecté par l'influenza pandémique. Cochez les mesures de prévention qui doivent être mises en place.

-  lavage et hygiène des mains
-  port de blouse
- port de masque chirurgical
-  port d'une protection respiratoire de type N-95
-  port de gants
-  port d'une protection oculaire

(Révision de l'activité)

« Précédent

Suivant »

Question 7 de 9:

Complétez la phrase en déplaçant la réponse choisie dans le rectangle vide.

Pour protéger les autres, vous devez _____ lorsque vous toussiez ou éternuez.

Respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoire:

Demeurer à la maison pendant la période de contagion

Porter des gants

Valider



Question 7 de 9:

Bonne réponse

Complétez la phrase en déplaçant la réponse choisie dans le rectangle vide.

Pour protéger les autres, vous devez _____ lorsque vous toussiez ou éternuez.

Respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoire:

Respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoire:

Demeurer à la maison pendant la période de contagion

Porter des gants

Question 8 de 9:

Complétez la phrase en déplaçant la réponse choisie dans le rectangle vide.

Si vous présentez des symptômes d'influenza pandémique, vous devez _____

Si possible, demeurer à la maison pendant la période de contagion

Porter des gants

Valider



Question 8 de 9:

Bonne réponse

Complétez la phrase en déplaçant la réponse choisie dans le rectangle vide.

Si vous présentez des symptômes d'influenza pandémique, vous devez _____.

Si possible, demeurer à la maison pendant la période de contagion

Si possible, demeurer à la maison pendant la période de contagion

Porter des gants

Question 9 de 9:

Complétez la phrase en déplaçant la réponse choisie dans le rectangle vide.

_____ est la pratique la plus importante pour réduire la transmission d'agents infectieux.

Respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoire:

Demeurer à la maison pendant la période de contagion

Procéder au lavage et à l'hygiène des mains

Valider



Question 9 de 9:

Réponse incorrecte

Complétez la phrase en déplaçant la réponse choisie dans le rectangle vide.

_____ est la pratique la plus importante pour réduire la transmission d'agents infectieux.

Respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoire:

Respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoire:

Demeurer à la maison pendant la période de contagion

Procéder au lavage et à l'hygiène des mains

RÉFÉRENCES

- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (ASPC).
Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza dans le secteur de la santé : lignes directrices relatives au contrôle de l'infection et à la santé au travail durant une pandémie d'influenza dans les établissements de soins de santé traditionnels et non traditionnels, supplément, avril 2007.
- SANTÉ CANADA.
Lavage des mains, nettoyage, désinfection et stérilisation dans les établissements de santé, document de la série des *Guides de prévention des infections*.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ).
Mesures de prévention et de contrôle de l'influenza pandémique pour les établissements de soins et les sites de soins non traditionnels, Avis du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ), juin 2006.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC.
Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza, 2006.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC.
Recommandations sur le nettoyage et la désinfection des équipements d'hydrothérapie des établissements de soins au Québec, 2003.
- PRESCOTT, L.M., J.P. HARLEY ET D.A. KLEIN.
Microbiologie, 2^e éd. française, De Boeck, 2003, 1137 p.
- AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA.
[**Guide de prévention des infections – Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les établissements de santé**](#)  (Fichier PDF).
- NATIONAL ASSOCIATION OF CHAIN DRUG STORES.
[**Emergency Preparedness Checklist for Community Pharmacy Operators**](#)  (Fichier PDF), (Consulté en janvier 2009).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION.
[**Guide à l'intention des entreprises pour la planification de la continuité des opérations en cas de pandémie d'influenza**](#)  (Fichier PDF), (Consulté en janvier 2009).
- LES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU CANADA (MEC).
[**Pandémie de grippe : Guide de planification de la continuité pour les entreprises canadiennes**](#)  (Fichier PDF), (Consulté en janvier 2009).
- TEETER, DAVID S., PharmD.
Disaster Preparedness and Pharmacy: An Important Partnership.
- INSTITUTE OF MEDICINE OF THE NATIONAL ACADEMIES.
Antivirals for Pandemic Influenza: Guidance on Developing a Distribution and Dispensing Program, 2008.
- FÉDÉRATION INTERNATIONALE PHARMACEUTIQUE.
Déclaration de normes professionnelles de la FIP, *Le rôle du pharmacien dans la gestion des crises, et notamment dans celles liées aux catastrophes créées par l'homme, aux catastrophes naturelles et aux pandémies*, [En ligne].
[\[http://www.fip.org/www/?page=statements\]](http://www.fip.org/www/?page=statements) (Consulté en janvier 2009).
- AMERICAN SOCIETY OF HEALTH-SYSTEM PHARMACISTS (ASHP).
Statement on the Role of Health-System Pharmacists in Emergency Preparedness, Am. J. Health-Syst. Pharm., 2003, 60:1993-5.
- AMERICAN SOCIETY OF HEALTH-SYSTEM PHARMACISTS (ASHP).
Statement on the Role of Health-System Pharmacists in Public Health, [En ligne].
[\[http://www.ashp.org/DocLibrary/BestPractices/PublicHealth.aspx\]](http://www.ashp.org/DocLibrary/BestPractices/PublicHealth.aspx) (Consulté en janvier 2009).
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.
Le modèle type, site non traditionnel de soins, juin 2007.

- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.
Pandémie influenza, [En ligne].
[\[www.pandemiequebec.gouv.qc.ca\]](http://www.pandemiequebec.gouv.qc.ca) (Consulté en janvier 2009).

CRÉDITS



Coordonnatrice

Sylvie Poirier, chargée de projet pandémie – volet santé publique

Expertes de contenu

Lucie Beaudreau

Validation scientifique

Madeleine Tremblay



Le plan de continuité des opérations

Chaque pharmacie communautaire doit constituer son propre plan de continuité des opérations. La planification de la continuité des opérations est un processus proactif, qui assure que les produits et services essentiels sont disponibles pendant une période de perturbation. Les produits et services essentiels sont ceux dont l'absence, même pour un bref délai, aurait des conséquences graves pour un client, une entreprise, une collectivité ou un gouvernement.

Concrètement, cet exercice doit notamment permettre de planifier les façons de répondre à l'absentéisme de ressources essentielles au fonctionnement de la pharmacie (ex. : pharmacien salarié atteint de l'influenza). Il doit aussi permettre de se pencher sur les considérations d'approvisionnement. Par exemple, comment faire face à l'augmentation de la demande de certains produits (ex. : rince-mains antiseptique alcoolisé, masques, gants, antibiotiques) sans rupture d'inventaire?

Des références permettant de faciliter le développement de son propre plan de continuité des opérations sont disponibles sur le site www.pandemiequebec.gouv.qc.ca.

La formation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel de la pharmacie

Un état de préparation suffisant passe nécessairement par la formation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel de la pharmacie. Il importe ici de rappeler qu'en période de pandémie, la participation des travailleurs et des employeurs est indispensable afin d'atteindre les objectifs de prévention déterminés par la Loi sur la santé et la sécurité du travail dans le but de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. À cet égard, nous vous invitons à consulter et à partager avec l'ensemble du personnel de la pharmacie les documents disponibles sur le site www.pandemiequebec.gouv.qc.ca.

Plus particulièrement, il est essentiel de procéder à la formation et à la sensibilisation de l'ensemble du personnel de la pharmacie à l'application des mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire ainsi qu'aux autres mesures de prévention (ex. : port adéquat du masque lorsque c'est indiqué, nettoyage adéquat des lieux de travail). Des outils sur l'hygiène respiratoire (affiches, dépliants) sont disponibles sur le site www.pandemiequebec.gouv.qc.ca.

On doit, par ailleurs, s'assurer que l'ensemble du personnel de la pharmacie est bien au fait de la trajectoire que les patients qui présentent des symptômes d'allure grippale doivent emprunter dans la pharmacie (voir section *Accueil et trajectoire des patients dans la pharmacie* un peu plus bas dans ce texte.).

Enfin, chaque membre du personnel de la pharmacie doit être avisé d'informer son employeur dès qu'il présente des symptômes d'allure grippale et de demeurer à la maison pendant la période de contagiosité.

La minimisation des contacts directs

L'implantation de différentes mesures doit être appliquée pour éviter les contacts directs jugés non essentiels et pour orienter adéquatement les patients vers les bonnes trajectoires de soins. Ainsi, il est recommandé de :

- Conseiller aux patients symptomatiques de se présenter rapidement au Site non traditionnel de soins ambulatoires de la localité lorsque leur état l'indique. Il importe ici que les pharmaciens communautaires soient bien au fait des recommandations officielles pour ce qui est des conditions médicales pour lesquelles une consultation est indiquée afin d'orienter correctement les patients, en temps opportun, vers la bonne trajectoire de soins (voir le module : Première ligne médicale et trajectoires de soins). **Indiquer aux patients la nécessité d'avoir en leur possession la liste complète et à jour de leurs médicaments, s'ils doivent se rendre en SNT de soins ambulatoires ou aux urgences pour une consultation;**
- Décourager les visites inutiles à la pharmacie des personnes présentant des symptômes d'allure grippale et des personnes à risques de complications de l'influenza (ex. : malades chroniques, personnes âgées, jeunes enfants, personnes atteintes de cancer, immunodéprimées);
- Suggérer aux personnes présentant des symptômes d'allure grippale et aux personnes à risques de complications de l'influenza de demander à un proche non malade et non à risques de complications de venir chercher à la pharmacie leurs médicaments et autres produits nécessaires;
- Privilégier et faire la promotion auprès de la clientèle des consultations téléphoniques et par courriels;
- Privilégier le recours à la livraison à domicile;

Note : Considérant l'importance de la livraison à domicile comme fonction permettant de minimiser les contacts directs tout en assurant la continuité des services, il importe de ne pas négliger la formation des livreurs aux mesures de préventions et de mettre à leur disposition le matériel de protection adéquat (ex. : masques, rince-mains antiseptique).

- Rester à plus d'un mètre des patients lors des consultations;
- Nettoyer fréquemment et désinfecter les objets et les surfaces de l'environnement de travail qui pourraient être contaminés par le virus de l'influenza;
- Favoriser le port du masque lors de consultations directes avec un patient présentant des signes d'infection respiratoire.

Note : L'installation d'une barrière en verre ou en plexiglas au laboratoire est la mesure privilégiée pour minimiser les contacts avec la clientèle lors des consultations.

- Demander au personnel de plancher de la pharmacie (ex. caissière, commis ou autres) d'orienter ou de réorienter correctement les personnes présentant des symptômes d'allure grippale en fonction de la trajectoire établie.
- Prévoir dans l'aire d'attente des ordonnances une section dédiée aux patients présentant des symptômes d'allure grippale. Identifier clairement cette section à l'aide d'affiches afin que les patients s'y dirigent. Séparer la section avec une barrière physique, si possible.
- Mettre à la disposition des patients dans l'aire d'attente du gel alcoolisé et des masques.
- Rappelez aux patients avant leur départ d'éviter les visites inutiles à la pharmacie et les informer des différentes possibilités d'avoir accès à la pharmacie sans avoir besoin de s'y déplacer (ex. consultation téléphonique ou par courriel, renouvellement d'ordonnance par le web, livraison...etc). Recommander aux patients de mettre en application les mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire à la maison et lors de déplacements pour une visite médicale et de restreindre leurs activités sociales et leurs déplacements à l'extérieur du domicile.

Accueil et trajectoire des patients dans la pharmacie

- Mettre des affiches ou des alertes visuelles (traduites dans les langues appropriées à la clientèle) à l'entrée de la pharmacie avisant les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire :
 - d'appliquer les mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire;
 - de se diriger **immédiatement** vers le laboratoire et d'informer le personnel de leur état.
- Mettre à la disposition de la clientèle à l'entrée de la pharmacie un distributeur de gel alcoolisé et des masques.
- Demander au personnel de plancher de la pharmacie (ex. : caissière, commis ou autres) d'orienter ou de réorienter correctement les personnes présentant des symptômes d'allures grippaux en fonction de la trajectoire établie.
- Prévoir dans l'aire d'attente des ordonnances une section dédiée aux patients présentant des symptômes d'allure grippale. Identifier clairement cette section à l'aide d'affiches afin que les patients s'y dirigent. Séparer la section avec une barrière physique, si possible.
- Apposer dans l'aire d'attente des ordonnances des affiches rappelant les mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire.

- Inciter les personnes symptomatiques de l'influenza à s'asseoir dans la section qui leur est réservée dans l'aire d'attente et à demeurer à au moins un mètre des autres patients s'ils doivent circuler.
- Mettre à la disposition des patients dans l'aire d'attente du gel alcoolisé et des masques.
- Rappelez aux patients avant leur départ d'éviter les visites inutiles à la pharmacie et les informer des différentes possibilités d'avoir accès à la pharmacie sans avoir besoin de s'y déplacer (ex. : consultation téléphonique ou par courriel, renouvellement d'ordonnance par le web, livraison, etc.). Recommander aux patients de mettre en application les mesures d'hygiène respiratoire et d'étiquette respiratoire à la maison et lors de déplacements pour une visite médicale et de restreindre leurs activités sociales et leurs déplacements à l'extérieur du domicile.

Collaboration avec les Sites de soins ambulatoires

- S'assurer que tous les sites de soins ambulatoires de la région sont bien au fait des coordonnées de la pharmacie (adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur) ainsi que de ses heures de services en vigueur.
- Inscrire au dossier du patient, le fait qu'il a reçu ou non des antiviraux et à quel moment.
- Fournir, à la demande des SNT, le profil pharmacothérapeutique du patient.